

## SOMMAIRE

2	Présentation	
3 – 18	Les métiers de Nontron	Mme Thibaut
19 – 24	Les châteaux de Nontron	Mme Battut
25 – 36	Les Carnot	Mme Bourdiol
37 – 41	La poste à Nontron	M Chaperon
42 – 49	L'Eglise de Nontron pendant la Révolution française	M Bouet

## PLANCHES

4	Un serrurier au travail
6	Pour faire une roue
8	Le travail de la pierre
11	Le travail des tanneries
20	Plan cadastral
22	L'église Saint-Étienne
38	Routes des grands courriers
40	Marques postales.

N. B. : Les articles publiés dans ce présent bulletin n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

Nontron, juillet 1982.

## JAMAIS DEUX SANS TROIS.

Tel est le proverbe, tel est le titre de ce nouveau numéro de nos **Chroniques Nontronnaises**. Déjà un an depuis le n° 2 ! Vous avez eu le temps de le lire et de le relire. Aussi, gentiment, à l'occasion, on nous demandait : « *Alors ! ces Chroniques... ça va sortir ?* ». La réponse pour être prudente a toujours été des plus évasives. Car, si la matière ne manque pas pour réaliser plusieurs autres numéros, si l'accueil que vous avez l'amabilité de leur faire ne peut être qu'un encouragement pressant à en publier de nouvelles, ce qui manque, sans doute, c'est un peu d'organisation des bonnes volontés qui ont à cœur de faire paraître ces Chroniques.

Dès le départ, vous vous rappelez, nous avons prévu un rythme de parution des plus ... irréguliers. Il s'avère, mais c'est un hasard, que ce n° 3 vient juste un an après le n°2, mois pour mois. Ne pensez pas pour autant que notre régime de croisière serait devenu annuel. Il faudrait sûrement forcer un peu l'allure. N'hésitez pas à nous y encourager, n'hésitez surtout pas à vous proposer vous-même à participer à la réalisation du prochain numéro. Alors, même si nous n'avons plus le grand avantage d'un proverbe pour nous pousser à faire paraître le n° 4, peut-être grâce à vous, paraîtra-t-il avant l'année prochaine.

Et pour terminer, quelques nouvelles de notre Groupe de Recherches Historiques du Nontronnais qui vous présente aujourd'hui son dernier né. Le GRHIN prend de l'âge, il vient en effet de faire sa 71<sup>ème</sup> réunion mensuelle, sans aucune interruption sauf un mois de verglas. La dernière communication dont le manuscrit a été remis aux Archives porte le n° 89. Ce sont toutes ces communications qui attendent avec impatience de paraître dans les Chroniques Nontronnaises. Le nombre de ses adhérents, ayant versé leur cotisation annuelle pour 1982, s'élève actuellement à 77. Et on n'attend plus que vous, si vous n'avez déjà adhéré, pour augmenter ce nombre.

Mais adhérent ou non, vous serez toujours le bienvenu à nos séances mensuelles qui ont toujours lieu de 20 h 30 à 22 h 30 tous les premiers jeudis du mois à la Salle de la Mairie de Nontron, place A. Agard.

Le GRHIN  
Juillet 1982.

## LES MÉTIERS À NONTRON AU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE.

Issue de familles enracinées dans le sol nontronnais, généralement de travailleurs manuels, j'ai été tentée de considérer la multiplicité des activités manuelles du Nontronnais, en particulier de 1800 à 1858.

Ces activités, fonction de l'état social, de l'environnement et de la technique, sont actuellement bien modifiées et pour une grande part défuntes.

Mes informations ont été prises dans les registres de l'état civil, dans les registres paroissiaux, dans la tradition orale, dans les ouvrages des historiens locaux (je cite, entre autres, M Ribault de Laugardière, E. Peyronnet, Georges Rocal, G. de Monneron).

Certaines de ces activités ont fait l'objet d'études plus particulières, traitant d'une étape importante dans la vie de notre cité : les forges et moulins du Bandiat.

### **1) Petites forges – marchands de fer.**

Nontron, auquel il convient d'ajouter son environnement, a tiré ses ressources de son sol. Agriculture pauvre, élevage réduit, exportations minimales, mais les gneiss, les schistes, les granits donnent des minerais de plomb, d'argent, de cuivre, de manganèse et surtout de fer.

Dès le XVIII<sup>e</sup> siècle, par ordre de Vauban, M d'Elissagaray vient en Nontronnais établir les forges pour la fabrication de bombes à Plancheminier, sur le Bandiat (1684).

Des moulins sont transformés en forges : Chez Baillot, Brouillaud. Petites forges en vérité. Un exploitant plus 15 ouvriers ne travaillant qu'une partie de l'année ; le reste du temps, ils redevenaient cultivateurs.

S'établissent ensuite dans 14 forges de la région, 6 hauts fourneaux qui coulent de la fonte en gueuses ou la revendent à de petites forges à battre. La forge battante ou affinerie rappelle à s'y méprendre une forge 'faure' ou forgeron de village. Dans les petites forges du Bandiat, le personnel était réduit à 4 ou 5 forgerons ; les ateliers étaient fragiles, sensibles aux inondations du Bandiat (1782). Leur importance médiocre est soulignée par le faible prix de leur location ou de leur vente : la forge à battre de Brouillaud était louée en 1750, 250 livres par an ; Mansac (1754) 600 livres ; la location annuelle de la forge à bras du village s'élevait à 10 livres.

La production des forges du Bandiat au XVIII<sup>e</sup> siècle était peu spécialisée.

A Mansac : exploitant Agard, fer et poêle.

Chez Baillot : exploitant Desplaces, fer et poêle.

Brouillaud-Lavenaud : exploitant Laforêt, fer

Chez-Lemaire ou Sous-Peyregard : exploitant Laforêt, fer

Lamendeau : exploitant Etienne Lamerie (5 ans), fer.

A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, les petits forgerons, pour leur clientèle locale, transforment le minerai de fer par des procédés rudimentaires. Ils mélangent, à parties égales, minerais et charbon de bois. Ils doivent souffler, piquer, battre, marteler avec un petit marteau pilon animé par une roue hydraulique, et modèlent sur l'enclume, à la force des bras.



A l'aurore du XIX<sup>e</sup> siècle, cette industrie continue à prospérer, du fait que la concurrence étrangère est encore écartée. Il y a encore 140 ouvriers forgerons, compte non tenu des bouviers. Le fer est transporté par charrois jusqu'à la Charente qui l'achemine par bateaux sur Rochefort, Indret. Les forgerons qualifiés sont payés à raison de 4 francs le quintal de fer et reçoivent ainsi de 1200 à 1500 francs en moyenne par an. Un fondeur reçoit de 2 à 2,50 F par jour. Les manœuvres et les bouviers de 1,25 à 1,50 francs.

Les maîtres de forges du Nontronnais fabriquaient du fer dur ou mou, et de l'acier, recherchés pour leurs qualités en raison de leur souplesse, de leur solidité et de leur soudabilité.

L'acier était utilisé en Nontronnais pour la taillanderie, la coutellerie, la grosse quincaillerie ; la fonte pour les poêles (cuves utilisées pour la fabrication de l'huile de noix).

Pour la période de 1803 à 1804, on trouvera pour deux forges citées ci-dessous le nom de l'exploitant, les renseignements divers qu'il a été possible de se procurer sur le personnel, sur la production et sur les coûts du personnel sous toutes réserves, car la relation entre la production et le montant des salaires ne paraît pas toujours logique.

Lavenaud : Agard frères – 120 ouvriers – 500 quintaux – 10 000 F.

Forge-basse : Agard cadet – 40 ouvriers dont 8 forgerons – 500 quintaux – 3000 F.

## Maîtres de forges.

Avant la Révolution, les forges appartenaient à des propriétaires fonciers nobles ou anoblis, qui faisaient exploiter par des forgerons. Pour ne citer que quelques noms de maîtres de forges, nous ne donnerons que les suivants : Agard, Lamerie (ou Lameyrie), Michelin, Paulhac, Froment, Léonard, Puydoyeux.

Deux ouvriers marteleurs : Lameyrie, Grandcoing, un charbonnier : Amblard.

En 1811, de nombreuses forges étant au chômage, seuls sont autorisés à conserver leur activité sur le Bandiat, en Nontronnais :

Chez Manzac – propriétaire exploitant, Agard.

Chez Baillot – propriétaire Desplaces, exploitant Agard frère.

Chez Brouillaud – propriétaire exploitant, Duvernois.

Forges de Lavenaud – exploitant Agard Cadet.

Lamendeau – propriétaire Duroux, exploitant Léger.

Avec le fer fourni par les forges, s'établissent à Nontron les industries qui en découlent. Citons les principales et les noms d'artisans qui ont été relevés dans des actes, noms qui mettent en évidence la pérennité des métiers et des professions dans plusieurs familles nontronnaises.

- Serrurerie : Léonard Faye vers 1800, Brenier, Imbert, Plazer, Beauvais, Pierre Versaveau (1820), Pierre Faye (1826), Saumon, Versaveau père et fils jusqu'en 1920 environ.

- Clouterie : Jean et Pierre Pauthier.

- Ferblanterie : Chabaneau Dubreuil (fin XIX<sup>e</sup>, début XX<sup>e</sup>)

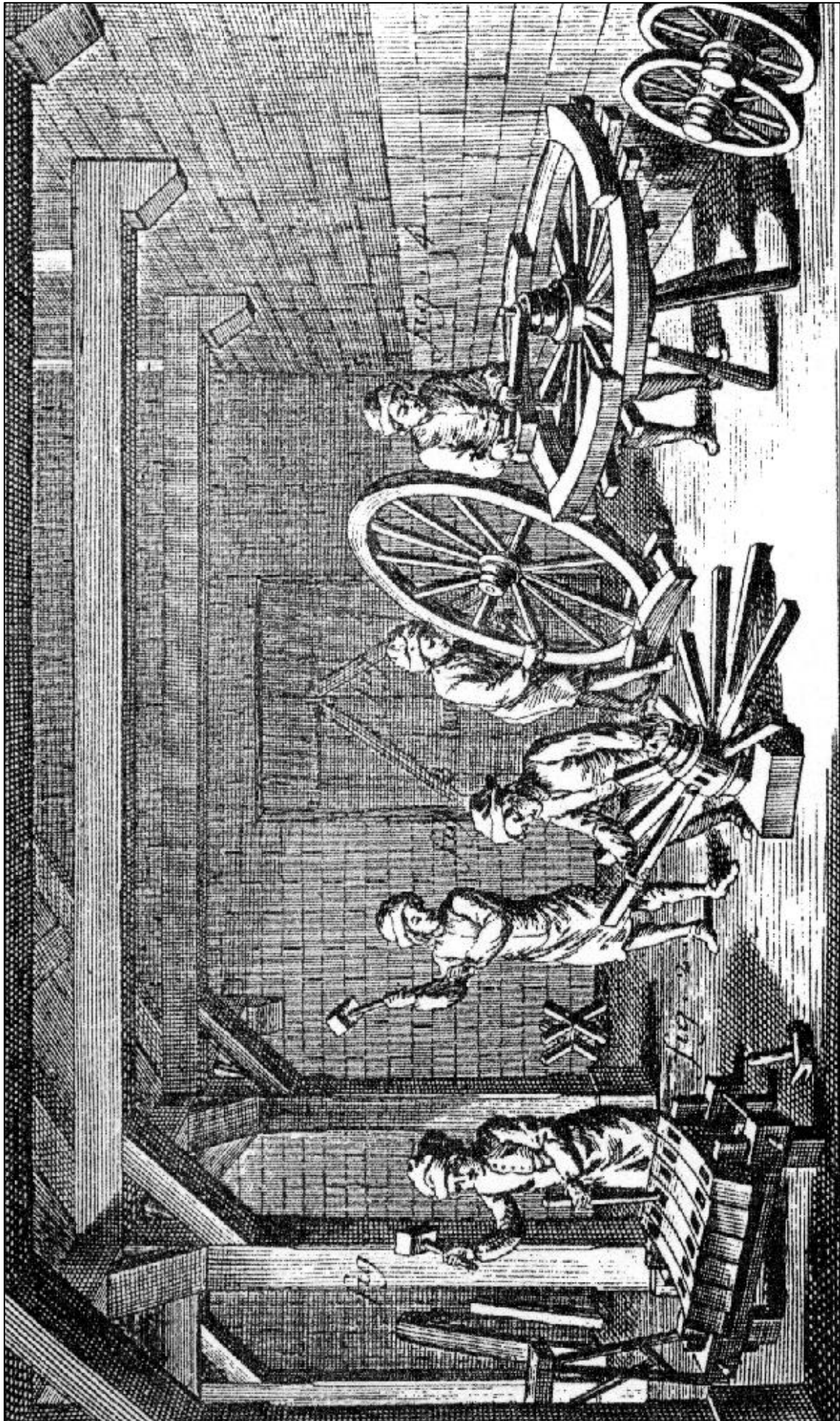
- Forgerons : François Perruque à Lamendeau, Jean Puydoyeux à Savignac.

- Maréchaux ferrant : François Brandy (1839)

- Arquebusiers : Léonard Faye (dès 1800, fils de Léonard Faye, serrurier).

- Armuriers : Pierre Faye-Tabi (1807), aussi serrurier rue de Périgueux, Léonard Faye-Tabi (1839), Henri Faye (1875), Gabriel Louis Faye-Saint Martin (1904), rue de Verdun. L'armurerie a été fermée en 1953.

- Couteliers : l'origine de la coutellerie nontronnaise remonte au Moyen-Age. Sa réputation nationale était due à la perfection de son travail, et à la dureté des aciers trempés dans l'eau du Bandiat. En 1653, se marie et s'établit à Nontron Guillaume Le Grand, maître coutelier de Saint-Eustache (d'où le nom d'eustaches donné aux grands couteaux). Les couteaux nontronnais à manche de buis orné d'arabesques sont de toutes les dimensions, géants ou minuscules ; enfermés,



les petits dans une coquille de noix ou de noisette ou dans un noyau de cerise cerclé d'or, ils s'ouvrent et se ferment.

15 dans un noyau de cerise.

12 dans une noisette.

12 dans une noix.

Leur renommée dépasse nos frontières. Les Petit, couteliers, obtinrent des médailles d'or aux expositions de 1889 et de 1900 à Paris.

Voici les principaux couteliers : Bertrand Bernard (1775), Pierre Bernard (1803), Jean-Baptiste Bernard père (1821) Henri Bernard fils (1819), Léonard Petit épouse une Bernard en 1818, Guillaume Bernard (1821) épouse Marguerite Petit, le dernier Bernard exerce la profession jusqu'en 1908 ; Petit frère (1889) et André Petit (1900), Jean Petit jusqu'en 1936.

La coutellerie Bernard est reprise par Louis Barry jusqu'en 1928, la coutellerie Petit par Monsieur Chaperon père en 1936, et Chaperon fils de 1945 jusqu'à nos jours.

- Marchands de fer : la profession de marchand de fer était fort importante au XVIII<sup>e</sup> siècle. Bertrand Martel, à sa mort en 1773 avait une fortune évaluée à 15900 livres. Parfois ces marchands devenaient maîtres de fonderie : ce fut le cas de François Duvernois qui en 1750, acheta la forge de Balleran. Il faut citer aussi les Bertrand, Grolhier, Devirade de Saint-Martial de Valette, à Nontron, au XIX<sup>e</sup> siècle, M. Martin, rue de Périgueux.

## 2) La pierre.

Une des particularités de Nontron est d'être situé à la limite des terrains cristallins ( granit, gneiss, roches métamorphiques) et des terrains sédimentaires (calcaires). Au Nord, le granit forme une bande qui, de Busserolles, descend vers le Bandiat et remonte vers Saint-Saud. Au Nord de la ville, le granit s'arrête au champ de foire. D'énormes blocs, mis à jour par les fondations de la nouvelle école maternelle, témoignent de sa présence. Au Sud de cette bande et jusqu'au Bandiat, succède un terrain schisteux de transition (granilite) fait de roches plus tendres.

Le granit, facile à tailler, est utilisé par les bâtisseurs de la région et donne aux maisons une teinte grisâtre (Savignac, Augignac). Le granit tendre de Pensol est utilisé depuis longtemps pour les sculptures des châteaux (Brie, Lambertie), les escaliers, fenêtres, cheminées, clés de voûtes.

Dans cette zone on trouve aussi des couches de sable et des bancs d'argile (une argile blanche à caractères particuliers porte le nom de nontronnite).

Dans les gneiss en décomposition (vers Saint-Pardoux) ou dans les schistes qui se délitent, on trouve des sables colorés en rouge qui marquent la proximité des gisements de fer, des grès qui servent à fabriquer les âtres réfractaires des fourneaux des fondeurs.

Au Sud du Bandiat, le sol calcaire renferme des fossiles marins et se creuse de grottes (grotte des Boissières, Saint-Martial-de-Valette, Champeaux, Teyjat).

Les Nontronnais tirent donc de leur sol, pour leurs divers travaux, des matériaux variés, et même exportent vers les Charente (pavés notamment).

Parmi les professions relevées dans les registres paroissiaux, signalons :

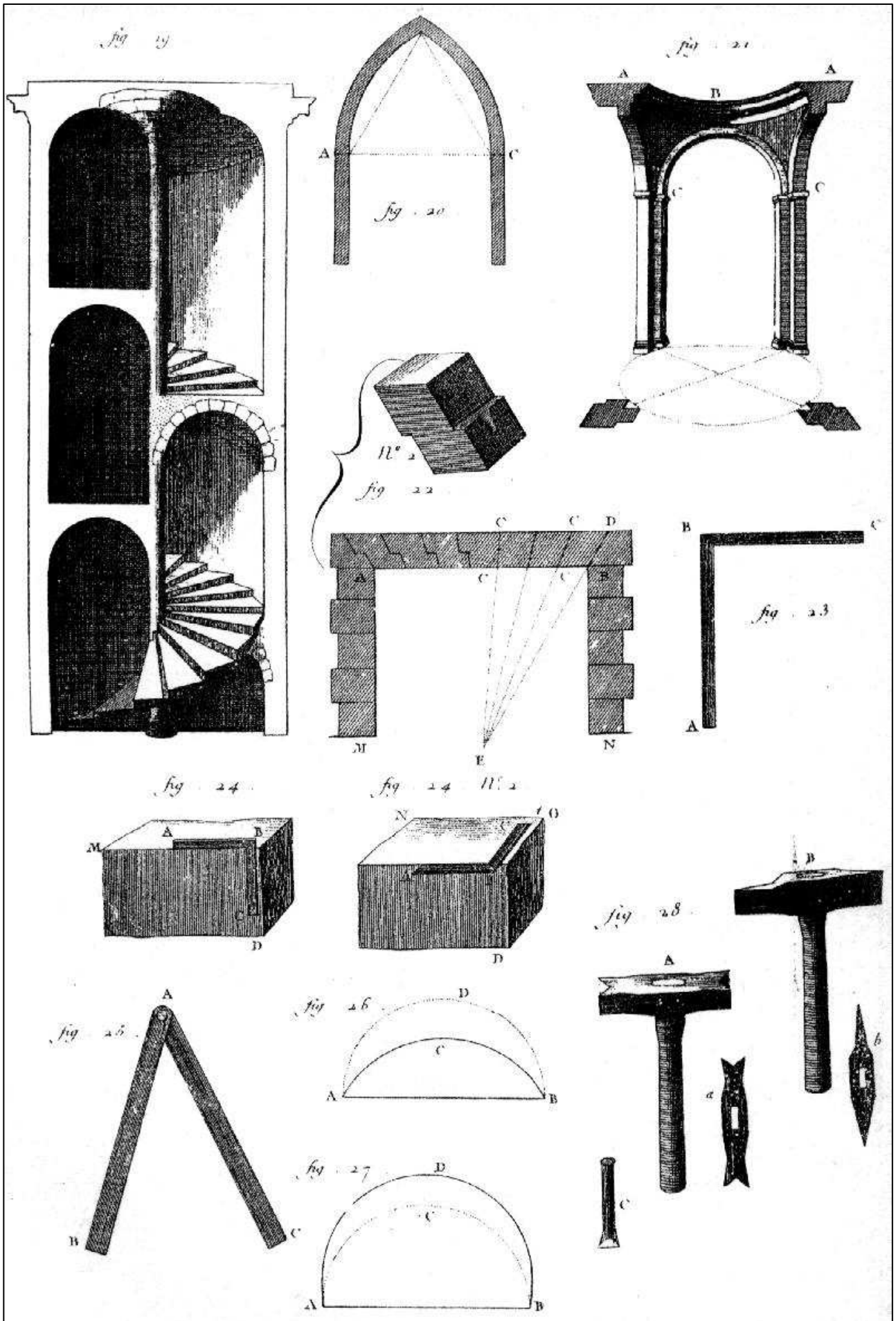
### **Les terrassiers, les pierriers, les carriers**

Angelo Payo (terrassier)

**Les maçons**, qui sont aussi parfois tailleurs de pierre. Nombreux sont cités à partir de 1803 :

Pierre Bertrand (1801-1810), François Bertrand (1840), Chabanaud, Blanchard, Joseph Sicaire (1831), Bouchaud père et fils (1831), Guillaume Duport, Etienne Berthaud, Jean Chabaneau.

Les uns ont le titre de maîtres maçons (les Berthaud).





En 1848, les maçons gagnent de 2 F à 2,50 F par jour, le tailleur de pierre de 2,50 à 3 F. La taille de la pierre s'élève souvent à la hauteur d'un art. les spécialistes prennent alors le titre de maître tailleurs de pierre, tels les Bouchaud de 1803 à 1830, les Tiphon, les Bertrand (1830-1836), Jean Blois (1827), Guillaume Duport, Léon George (1875) à Saint-Martial-de-Valette taille les pierres des ponts et du château.

Ils taillent dans le granit tendre les angles des maisons, les linteaux des portes et fenêtres qui apparaissent sur les façades de nos maisons anciennes. Dans le granit tendre ou le calcaire dur, ils taillent les monuments funéraires qui ornent nos cimetières : tombes allongées ou stèles dressées, chapelles ornées, autels. Citons les ornements de façade des maisons ( rue André Picaud ornements de la maison de Scandale (1853), les belles fontaines, le puits (la Francherie) exécutés antérieurement, les balustres des terrasses et garde-fous des ponts.

Tailleurs de pierre, sculpteurs à Augignac à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, commencement du XX<sup>e</sup> siècle, Félix Brouillet, qui a orné des statues d'anges le cimetière de Saint-Martial et d'Augignac.

Notons pour Nontron : en 1820, démolition de l'église Saint-Étienne.

En 1820-22, construction de l'hôtel de ville sur l'emplacement de la halle achetée à l'hôpital qui se tenait là (place de la Cahue). Les piliers en sont les vestiges. Les grilles ont été forgées à Lamendeau par E. Lamerie. De 1831 à 1835, construction de l'école primaire des garçons sur l'emplacement de la Grande Eglise (Saint-Etienne). En 1905, elle devient école supérieure des filles.

De 1882 à 1885, démolition de ce qui reste de l'église Saint-Sauveur qui servait de grange et d'écurie. Une pharmacie (M Augier) est construite à sa place et les pierres sont utilisées pour la constructions de murailles ; celles sculptées du portail et de la façade (XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles) sont déposées dans le chemin de ronde de l'église actuelle.

## **Les tuiliers.**

La présence de l'argile a permis l'établissement de tuilières : Saint-Martin-le-Point, Saint-Pardoux-la-Rivière, le Bourdeix, Savignac.

Des villages portent le nom des Tuilières (de Bort, de Saint-Martin, d'Etouars).

Nous relevons sur les registres paroissiaux le nom d'un maître tuilier : Jean Imbert, au Pic.

Le salaire d'un ouvrier tuilier va de 2,75 à 3 F par jour. Un tuilier est signalé comme fabricant de romaines (1832).

## **Les paveurs.**

Ils emploient les galets ronds trouvés dans les roches tendres, ou les argiles pour le pavage des cuisines, des salles basses et des corridors. Ces pavages peuvent encore être vus dans les anciennes demeures nontronnaises et sur quelques trottoirs.

Notons : Baptiste Thomas, paveur (1832).

## **Les plafonneurs.**

Deux sont Italiens (vers 1830, Graziello, originaire du Piémont, épouse F. Chevalier de Goulat)

1820, destruction de la grande église Saint-Etienne, les pierres sont employées à la clôture du cimetière.

La belle église sert de carrière, ainsi que la haute tour du donjon (sur l'emplacement de la cour de l'école supérieure de filles).

1872, pose de la première pierre de l'église paroissiale reconstruite et agrandie : 25 m de long sur 20 m de large au transept et 14 m de hauteur intérieure. L'entrepreneur est M Ducelier de Périgueux, secondé par M Thévenaud de Nontron, le même qui a construit la Pastourelle ; elle est inaugurée en 1873 par Monseigneur Dabert, évêque de Périgueux.

Signalons dans la liste des ‘maîtres maçons’ et tailleurs de pierre, la présence de la famille Bertrand, Francis Bertrand (1840) Etienne Bertrand (1840) et se retrouve encore à la fin du XIX° siècle avec Bertrand Deschamps qui a bâti la tour carrée et son frère, le dernier Bertrand maçon, au début du XX° siècle, qui travaillait encore vers 1914-1920.

### 3) Le bois.

L’industrie du bois est prospère à Nontron au début du siècle. Les arbres de nos forêts : chênes, châtaigniers, bouleaux ; ceux des champs et enclos : merisiers, noyers, poiriers, pommiers, sont employés par les ouvriers du bois.

Nombreux étaient dans leurs demeures mêmes (rue du Rieu), ils travaillaient seuls ou avec quelques compagnons.

Tout se faisait à la main, sur l’établi, avec les outils traditionnels : scie, rabot, varlope etc. ...

La première scie mécanique installée à Nontron vers les années 1850 était dans la rue de Périgueux, actuellement on peut voir sur la façade d’une maison, une enseigne à demi effacée : Mège Lamerie, scierie mécanique.

Parmi les nombreux ouvriers et patrons, citons :

- des menuisiers et ébénistes : Pierre Grenouillet 1803, Jean Duverneuil 1818, Jean et Aimé Blanchard de 1829 à 1838, Jean Grenouillet 1821, Pierre Laprade, Jean Puybonnieux 1819, Baptiste Cruvelier 1817, Janvier, Paulhiac, Francis Sallat, Courtazel, Glangetas, Pierre et Michel Cruvelier (1837-1840), François Lamerie 1840.

- des sabotiers ou galochiers : Elie Lacotte 1827.

- des charpentiers : Louis Desforge 1821.

- des tourneurs sur bois et sculpteurs : Jean Philippon 1819, Geoffroy 1821.

- Des charrons, des tonneliers, des chaisiers (1819) ou faiseurs de chaises, des faiseurs de merrains, des scieurs de long, des charbonniers.

Il y avait aussi des tapissiers qui recouvraient de tissu ou de cuir les sièges, qui tapissaient les murs de tentures en toile de Jouy, de belles cretonnes, qui posaient devant les fenêtres des rideaux retenus par de lourdes franges.

L’ébénisterie a toujours été à Nontron une industrie prospère et renommée, les expédition de meubles sur des charrettes vers le Limousin, même au-delà, étaient actives.

Les ouvriers du bois se transmettaient leurs métiers ou leur art de père en fils.

C’est ainsi que les générations d’ébénistes, de menuisiers, signalées au début du XIX° siècle ont encore leur fils dans le métier ; parmi ceux-ci il faut citer :

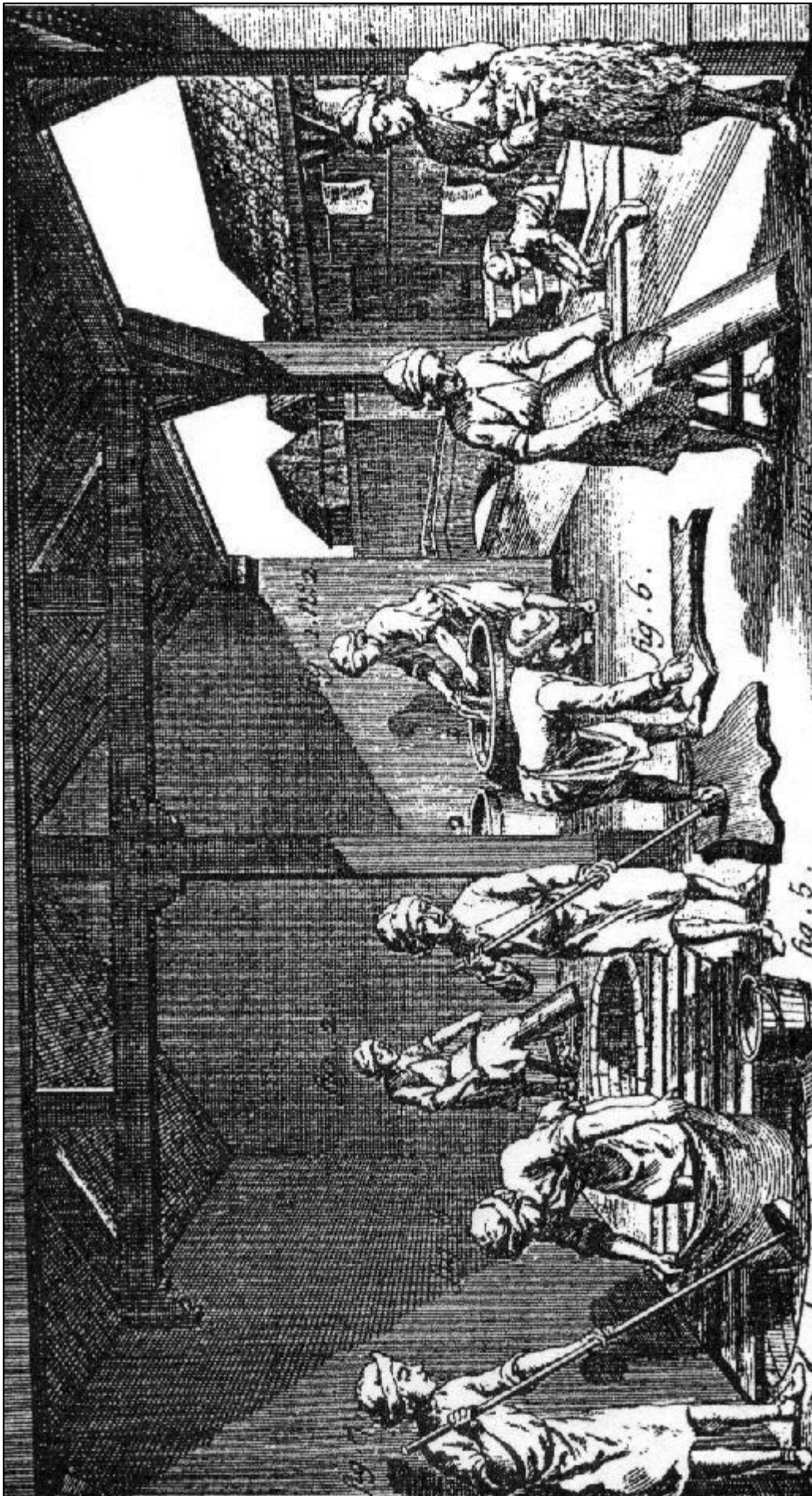
Les Cruvelier (Cruveiller), Jean-Baptiste Cruveiller 1804, Pierre Cruveiller 1835, Michel Cruveiller 1837-1840, Arthur Cruveiller Père et fil de 1860 à 1950, Pierre Cruvelier encore présent.

Les Vieillemard, Bertrand 1819, François 1823, Jules, Emilien, Pierre, grand-père, père et fils jusqu’en 1970, Alain Vieillemard encore présent.

Les Grenouillet, Jean Grenouillet 1821, le dernier Grenouillet encore présent il y a une trentaine d’années.

Les Lamerie, Pierre 1837, puis François, Henri, Eugène de 1875 à 1920, Charles , Jean encore présent il y a vingt ans.

Combien de beaux meubles anciens des années 1800 à 1900 évoquent les ancêtres des ébénistes d’aujourd’hui. On peut admirer particulièrement la qualité du bois, la richesse des sculptures et la finesse de leur exécution. Les intérieurs des armoires-secrétaires sont particulièrement soignés : bois clair, marqueterie. Il nous reste encore dans quelques maisons nontronnaises des chambres à coucher, salles à manger, meubles de salon, de bureau, dus à ces habiles ouvriers qui mettaient leur art au-dessus de leur intérêt. Une chambre à coucher coûtait autour des années 1840, 103 F environ. Les ouvriers et compagnons travaillaient le plus souvent à façon. Beaucoup avaient fait leur tour de France et apportaient dans leurs meubles et ébénisteries un



cachet original, une inspiration de décors et de formes qui rappelaient la Bretagne, la Bresse, la Pays Basque, la Provence. Les meubles traditionnellement périgourdiens étaient sobres de lignes mais exécutés en bois riches et veinés.

## 4) Le cuir.

Le travail du cuir au début du XIX<sup>e</sup> siècle, paraît assez prospère, vu le nombre d'ouvriers tanneurs et de maîtres tanneurs inscrits sur les registres paroissiaux. Il fallait beaucoup de cuir pour une population qui passe de 1803 à 1835 de 2868 à 3426 habitants ; pour les selles, les harnachements, la cordonnerie... Il s'abattait beaucoup de bêtes. En 1848, ont été consommés à Nontron : 20 bœufs, 68 vaches, 540 agneaux et chevreaux, 703 moutons.

Les tanneurs étaient installés dans la rue des Etanches qui faisait suite à la rue du Rieu, devenue depuis rue C. Chabanneau, et dans le faubourg Salomon. Un ruisseau, le Rieu, qui descend du Nord de la ville, coulait dans le ravin au pied du coteau et allait se jeter dans le Bandiat au faubourg Magnac. Ce ruisseau, apparemment diminué, coule aujourd'hui dans un passage souterrain et sert d'égout. Les maisons, à cheval sur ce Rieu, ou en bordure, au siècle dernier, avaient des installations pour la préparation des peaux et leur tannage.

Les tanneurs, au nombre de 12 à Nontron, étaient réputés les meilleurs du département et de la région, grâce à la souplesse que donnaient aux cuirs les eaux du Rieu et du Bandiat.

Maîtres-tanneurs : cette profession, comme celle de maître de forge, élevait à un certain rang de la bourgeoisie. Leurs noms sont précédés de 'sieur' et celui de leurs épouses de 'dame'.

Nous relevons sur le registre de 1819 : Antoine et Mathieu Agard, Louis Valade, Pierre Bosselut, toute une série de sieurs Lapouraille qu'on retrouve jusqu'en 1840, Jean Lavaud 1821, Léonard Boyer 1821, Thomas Martin 1824, Michel Roby, Louis Clazure 1827, Antoine Desmond 1828, Léonard Labrunie, Thomas Benjamin Martin 1840, Dussolier.

Quelques-uns d'entre eux étaient également marchands et tenaient boutique (Lapouraille), d'autres exerçaient dans la ville des fonctions honorifiques ( Boyer, Bosselut, Martin).

Les cordonniers étaient nombreux. Les souliers se faisaient sur mesure. C'était le travail des bottiers. Parmi eux, relevons : Pierre Lacotte, Jean Passerieu, Jean Faye (sacristain) 1819 et ses fils, Pierre Souquet 1823, Jean Lapouge, Pierre Deschamps, Dauphin Cahuet, Pierre Lapeyronnie, Chabanneau, Lapouraille et Jean-Baptiste Doux, Jean Charpateau 1819, Mery Pécon 1775.

Parmi les maîtres-bottiers, citons : Henri Agard 1819, Quillac 1826, Charles Charpateau (fils de Jean)

Parmi les ouvriers selliers, nombreux aussi, citons : Fonraud 1829, Ratinaud 1840, Guillaume Barrière.

Maîtres -selliers : François Champagne 1821, et Jean Queraud 1830.

Bourreliers : Bayard 1821, Antoine et Mathurin Agard 1825.

Un chamoisier devait être spécialiste dans le traitement de peaux de chevreaux ou d'agneaux. Ces peaux souples étaient employées dans le vêtement, la coiffure, les garnitures de sièges et de meubles.

Marchands-tanneurs : Pierre Bosselut 1823, Alexandre Lapouraille 1826, Elie Alphonse Lescure, Godichaud 1838, Jean Laroussarie.

## 5) Alimentation.

Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, dans une ville de 2868 habitants en 1803, de 3426 en 1835, les artisans et marchands qui pourvoient à l'alimentation sont nombreux, bien plus nombreux qu'aujourd'hui si l'on se réfère aux noms et professions citées dans les actes de l'état civil. Leur nombre et la forte augmentation de la population en 20 ans, sont les signes d'une relative prospérité de Nontron dans le deuxième quart de ce siècle.

## **Bouchers**

Libérés par la Révolution des taxes versées jusqu'en 1793 aux seigneurs de Nontron, les bouchers sont établis dans la rue du Rieu (rue de Périgueux), la place Marchadieu (Canton), rue des Arceaux (Etanches), rues des Cordiers et des Oliers.

Nous avons relevé, au fil de la lecture des registres paroissiaux, les noms suivants : Léonard et Mathieu Chaumette, Elie Jardri 1809, Pierre Doux 1803, Marcel Jardry 1811, Méry Jardri 1819, Léonard Lapouge, Guillaume Doux, Pierre Guérin, Jean Versaveau, Jean Léonard, Sicaire Faye, Pierre Rudeau, Guillaume Deville, Etienne Agard, Martial Doux 1828, François Doux 1838, Martial Jardry et Méry Jardri 1838, Martial Bouchaud. Le déchiffrement des registres ne permet pas de distinguer les maîtres bouchers de leurs employés.

On peut se faire une idée de la consommation de viande si l'on sait qu'en 1848, à Nontron, ont été abattus 20 bœufs, 68 vaches, 703 moutons, 540 agneaux ou chevreaux.

## **Boulangers.**

Ils paraissent avoir été en plus grand nombre qu'aujourd'hui. Noms des boulangers relevés : Pierre Desbordes, Francis Puyrénier, Pierre Joyeux, Félix Chabaneau, Pierre Lapeyronnie, Pierre Deschamps, Carlevan, Plazer, Faye.

En 1816-1817, année de disette, le prix au kilo de diverses catégories de pain s'établissait ainsi : 57c ½ pour le pain blanc, 47c ½ pour le pain second, froment et seigle ; 35c pour le pain noir, seigle et méteil. Ces prix sont fixés par le maire et le sous-préfet. Une souscription permit de distribuer aux pauvres 160 livres de pain gratuit. Cette mesure s'imposait du fait de l'augmentation du prix du pain consécutive à une mauvaise récolte. Cette augmentation qui avait mis Nontron en effervescence, provoqua un soulèvement populaire. Le maire, Bussac, fut assiégé dans sa maison, Bussac fils, armé d'un sabre, voulut frapper les émeutiers ; il fut désarmé. Des réductions de prix furent accordés, mais 13 émeutiers furent traduits en justice : 9 relâchés, 4 condamnés à 5 ans de prison avec exposition au carcan. En 1819, M de Verneuil-Puyrazeau obtint une réduction de peine.

Cette pénurie du pain persistant, on songea même à en fabriquer avec un mélange de froment et de pomme de terre. Le Conseil municipal s'y opposa. Enfin, en 1828, le maire, M Jean-Baptiste Mazerat, fit approuver un règlement draconien en 19 articles, s'appliquant à la boulangerie. Les infractions furent sanctionnées par les tribunaux.

## **Pâtisseries**

Peu de pâtisseries sont mentionnés sur les registres où l'on relève les noms de Ducourtieux 1810, Sylvain Martin 1836, et Pilot. Signalons un confiseur nommé La Verrière.

## **Marchands de comestibles**

Peu sont mentionnés. Dans l'œuvre de l'abbé Rocal, quelques prix : 5 sous pour la douzaine d'œufs, 18 sous pour la paire de poulets.

## **Cabaretiers**

Les cabaretiers, cafetiers, aubergistes ne manquent pas. Ainsi : Pierre Morelon, Place du Marchadieu 1823, Etienne Deschamps, Etienne Bonneau, Charles Bernard, Pierre Rudeau, Pierre Dubreuil, J.B. Chabaneau, Louis Foureau, Pierre Picaud 1828 rue des Étanches, Mathieu Lacotte, J.B. Agard, Pierre Agard-Laroche 1821, François Pastoureau 1840.

## Oliers

Des marchands d'huile, parfois fabricants peut-être, étaient établis rue des Oliers, devenue rue des Religieuses, puis rue du Nord et enfin rue de Verdun.

Les huiles vendues ou fabriquées étaient tirées de la noix, du colza ou de l'œillette. 25 cl d'huile se vendait 5 sous.

## Meuniers

Les moulins étaient installés le long du Bandiat, à intervalles relativement courts, de 500 à 800 m les uns des autres, partout où une pente suffisante permettait l'aménagement d'une chute.

Ils traitaient les céréales : blé, seigle, maïs, sarrasin et aussi les grains oléagineux, essentiellement la noix.

La paroisse de Nontron comprenait d'amont en aval : moulin de Bord, du ruisseau de l'Etang, du moulin Blanc, de Messine, de Puysechet, de la Nauve ou de la Noue ou du Vicomte, de Magnac, de Marie Conteau ou Vicomteau ou Masviconteau.

De nombreux autres moulins étaient installés sur ruisseau ou sur étang, des communes de Saint-Martial-de-Valette, Saint-Martin-le-Point, de Savignac, d'Augignac. Bien de leurs noms souvent pittoresques sont aujourd'hui oubliés.

Grâce aux registres et aux souvenirs de vieux Nontronnais, il a été possible d'établir le tableau ci-dessous où l'on trouvera les noms des moulins, de leurs propriétaires ou fermiers, ou gérants à la date indiquée entre parenthèses.

- Moulin du ruisseau de l'étang : François Faure (1819), Bertrand Janvier (1827).
- Moulin Blanc : Jean Marquet (1824). Ce moulin devient minoterie vers 1898 et usine électrique vers 1900.
- Moulin de Messine : Jérôme Marquet (1818-1824), ce moulin fonctionnera jusqu'en 1914.
- Moulin de Puysechet : Dauphin Cahuet (1821), Pierre Chabanaud et Guillaume Chabanaud.
- Moulin de la Nauve : Pierre Chabanaud (1821), Jean Marquet (1813), Pierre Marquet (1829), Francis Marquet (1841).
- Moulin de Magnac : Pierre Marquet, fils de Jean (1821)
- Moulin de Masviconteau : Pierre Moreau (1824), Fallet (1831), Mazeau (1833).

On signalait aussi dans la colonne Nontron, les petits moulins de Laroussie, de Tournepiche, de Russat ou Tuzat.

Il apparaît de cette longue liste de meuniers, que parfois les mêmes étaient propriétaires de plusieurs moulins ou employés dans plusieurs moulins. Les Marquet notamment sont cités à propos du moulin de Massine, du moulin Blanc, de la Nauve et de Magnac.

## 6) Textile.

Bien avant le XIX<sup>e</sup> siècle, le chanvre et le lin étaient cultivés dans le Nontronnais. Pour la culture du chanvre, il faut une terre meuble, travaillée (jardins non loin des maisons), pour le lin, un sol humide (le fond des vallées). La laine vient des moutons du pays. Elle est grossière dit-on, celle en provenance du Limousin, plus fine, donne des étoffes de luxe. Les moutons n'étaient pas nombreux à cause des loups qui, chaque hiver, dévoraient les troupeaux. Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, ceux-ci venaient même dans le Bragier de Nontron.

La laine cardée par les cardeurs de laine (1818) est mélangée au chanvre pour faire une étoffe rude et solide : 'le droguet' qui habille hommes et femmes de condition modeste.

Les sergeurs ou sergiers font des étamines ainsi nommées qui s'écourent jusqu'à Bordeaux.

Avant la Révolution, un intendant de Guyenne, Me Dupré de Saint-Maure, avait voulu établir à Nontron une filature de coton. Il avait fourni la somme de 1000 livres pour l'achat des rouets et des quintaux de coton. Une salle de l'hôpital des pauvres avait été retenue à cette intention. Les enfants assistés devaient y travailler sous la direction d'une religieuse habilitée, mais une mésentente entre le juge et le curé rend ledit projet impossible.

Une manufacture cotonnière ne sera installée à Nontron (à Masviconneau, Amblard-Ladurantie) qu'après la guerre de 1914 (1918).

Noms de quelques sergeurs et tisserands : Guérin, René Lacotte (signalé à partir de 1780), Combeau, nom que l'on retrouve de 1810 à 1849. En plus : Lagarde, Danède (dit le sergeur), Excousseau et dans les villages d'alentour, à Maupuy (Savignac) quelques tisserands de chanvre (1835). A Saint-Martial-de-Valette, les Amblard-Ladurantie (1839). Ces tisserands étaient certainement à la fois tisserands, agriculteurs et teinturiers. Dans cette profession comme dans d'autres, les fils succédaient aux pères.

Utilisant le chanvre, les cordiers étaient nombreux de 1800 à 1840, ainsi que les peigneurs de chanvre. Ils tordaient les cordes nécessaires aux nombreux bouviers qui, avec leur attelage, transportaient bois, fer, charbon de bois, canons.

Il y avait à Nontron une rue des Cordiers, ancienne rue du Petit Cimetière, actuellement rue A. Picaud.

Egalement les teinturiers, nombreux le long du Bandiat, établis en amont du vieux pont et en aval dans le quartier de Magnac à Masviconneau.

Les maisons basses (il en existe encore faubourg Magnac) ouvraient sur la rivière les écluses des soupiraux par où s'échappait l'eau qui servait aux lavages. Des cuves en métal et des 'bujadiers' en brique étaient installés à proximité. Les étoffes étaient teintées en général en une couleur uniforme, bure ou grise, les laines fines étaient colorées en vert pâle, bleu cru, gris perle. C'était la couleur des robes de mariées jusqu'en 1914. Nombreux teinturiers : François Lavaud 1819, François Chantereau, Jean Cendrieu 1820, François Cendrieu (établi à Masviconneau), M Lavaud 1836, beau père de Amblard-Ladurantie à Saint-Martial-de-Valette. Pierre Amblard-Ladurantie établi au bourg de Magnac 1840. Les derniers teinturiers du bord du Bandiat étaient des Bouchaud qui, de père en fils, habitaient la maison actuellement de Mme Léonard 1900. Ces filateurs de laine et teinturiers étaient également marchands de laine à filer, à tricoter. Ils suivaient les foires avec leurs éventaires et faisaient échange de laine brute contre laine filée et teinte ou d'étoffe. Cette coutume s'est encore prolongée jusqu'à nos jours dans certains marchés de campagne.

A noter : la continuité du métier de filature dans la famille Amblard-Ladurantie ; au faubourg Magnac avant 1900, puis à Masviconneau, à Tocane, puis vers 1920 dans une usine de la vallée de l'Isle, aux Caillauds près de Limoges.

Communication au GRHIN le 2 juin 1977  
(Archives du GRHIN n° 6)  
Madeleine Thibaud.

---

### Rondeau des commerçants.

-----

Le ciel vraiment vous favorise  
En vous faisant choir en ces lieux  
Car c'est de surprise en surprise  
Que vont se dilater vos yeux.  
Puisqu'il vous faut un Cicérone  
Vous ne pouviez mieux trouver.  
Dans Nontron, je vais en personne,  
Enfants du cru vous promener.

Suivez- moi donc, je vous en prie ;  
Passons d'abord sur le grand pont  
Surplombant la ville enfouie  
Là-bas, en ce ravin profond.  
Voyez ces coteaux, au passage :  
Comme ils sont abrupts, mais riants !  
Comme ils sont beaux, ces paysages,  
Et combien ils sont séduisants !

Et puis encore... Ah ! mais j'y pense,  
 Votre estomac doit avoir faim ?  
 Vite prenez bonne pitance,  
 Et n'attendez pas à demain !  
 Lorsqu'on a fait un tel voyage  
 (Parcourir l'espace en ballon !)  
 Le ventre doit faire ramage  
 Et trouver que le temps est long ?

Chez Michaudel, je le confesse,  
 L'hôtel est aussi séduisant,  
 Et pour ses pâtés je professe  
 Un culte de vrai partisan.  
 Chez Boussarie, je le déclare  
 C'est un plaisir que d'y loger  
 Quant au restaurant de la Gare  
 L'on peut bien dormir, bien manger.

Voudrais-je chaussure élégante ,  
 Sans avoir pied endolori ?  
 Allons voir de Raymond la vente  
 Ou bien celle de chez Maury.  
 Pauthier fait très bien sur mesure,  
 Ainsi que d'autres dont le nom  
 Protestant contre l'usure,  
 Se sont fait un grand renom.

Chez Charpateau, que bien on songe  
 Qu'on y trouvera, c'est certain,  
 Le faux col, la brosse, l'éponge ;  
 Et chez Léger, nattes bon teint.  
 Avec Gauthier, c'est autre affaire  
 Barbe faite, si besoin est  
 Montrant un autre savoir-faire  
 Il tirera votre portrait.

Et les cafés ? Dis, que t'en semble ?  
 En est-il quelqu'un de parfait ?  
 Chez Brouillet, nous irons ensemble,  
 Là, nous serons au 'Grand Café',  
 Picon, absinthe ou blonde bière,  
 Vins liquoreux, mousseux ou doux,  
 On a tout ça chez petit-Pierre  
 Aussi bien que chez Epinoux.

C'est ma fois vrai ! Que l'on m'indique  
 Les hôtels aux meilleurs alois ?  
 - Ils le sont tous ! Et je m'explique :  
 C'est ici l'embarras du choix.  
 L'hôtel de Nord est délectable  
 Et fait le régal des gourmets  
 L'ameublement est confortable ;  
 En un mot : bon gîte et bon mets.

Je voudrais un habit qui vaille :  
 Je comprends : costume complet ?  
 Pour qu'il soit fait à votre taille  
 Adressez-vous à Grenouillet,  
 A Rousseau, Cournil ou Maligne,  
 Tous brevetés maîtres tailleurs,  
 Tous cotés sur la même ligne :  
 Pas besoin de chercher ailleurs !

Et des commerçants d'autre sorte,  
 Des parfumeurs et des coiffeurs ?  
 Dans Nontron pour peu que l'on sorte,  
 C'en est comme un bouquet de fleurs !  
 Tout d'abord sur la grande place,  
 Vous avez Planche, le patron ;  
 Son second, toujours plein de grâce,  
 Bichonnet très bien le menton.

Un chapelier ? Pour la coiffure  
 Voyez Leymarie ou Deschamps ;  
 Comme mode, je vous l'assure,  
 Tout est parfait et ravissant.  
 Saint-Martin, lui, fait la casquette  
 Aussi bien que le chapeau mou,  
 Et pour bien parer votre tête  
 Chez lui vous trouverez de tout.

J'allais oublier de vous dire  
 Qu'à Plaisance, beaucoup d'amis  
 Se rencontrent pour boire et rire,  
 Sur zinc, entassant les demis.  
 Et chez Bordas, simple gargotte,  
 On est très bien, très bien aussi !  
 Ce que l'on boit ravigote  
 Et chasse le moindre souci.



Mais j'aime la pâtisserie ?  
 Chez Ducourtieux nous entrons  
 Goûter sa confiserie  
 Et savourer ses macarons.  
 Chez Mousnier, l'on se régale  
 D'un Plum-pudding, d'un sénateur,  
 Et son savoir que rien n'égale  
 A fait de lui un créateur,

Pour la nouveauté ? Mieux encore !  
 Maison Lachapelle et Moreau  
 En tissus est comme une flore.  
 Chez Dubut, c'est toujours nouveau !  
 Chez Dupont tout est à la mode,  
 Même les tapis d'Orient...  
 Chez Saint-Martin, oh ! c'est commode :  
 Tout est complet, coquet, riant !

Mais si d'objets de mercerie  
 Vous vouliez faire un joli choix,  
 Sur la place de la Mairie  
 Vous trouverez de tout, je crois.  
 Chez Maury, Faye, Lapeyrère  
 Où l'assortiment est complet,  
 Et leurs clients – la ville entière –  
 Y trouvent tout ce qui leur plaît.

Passons à la charcuterie ?  
 Vous avez Moreau, puis Masson  
 Deux grands maîtres, sans flatterie,  
 Qui font d'excellent saucisson.  
 Certainement pour l'andouillette,  
 Ils sont au degré le plus haut ;  
 Excellent aussi la rilette,  
 Le boudin, saucisse ou l'anchaut.

Si vous voulez des parapluies  
 Chez Paillargues on vous en vendra  
 Oh ! pour ça je vous remercie,  
 J'en possède assez comme ça.

Car les 'Pilots', de par le monde,  
 Sont fort connus et recherchés.  
 De partout la commande abonde,  
 On en voit sur tous les marchés.  
 Et ses nougats et ses truffettes  
 Sont des chefs-d'œuvre de pétrin ;  
 Elles sont des choses parfaites,  
 Dignes d'un Brillat-Savarin.

Si vous voulez à votre fille  
 Offrir un chapeau très coquet,  
 Ou toque ou capote gentille,  
 Plumes, velours, soie ou bouquet :  
 Vous avez un trio d'artistes  
 Qui sauront tenter votre goût,  
 Car nos trois expertes modistes  
 Possèdent des clients partout.

Il est des boulangers, sans doute,  
 Et certes plus d'un charcutier ?  
 Marchands de mie avec la croûte  
 Foissonnent dans chaque quartier.  
 Avec Desvergues, avec Réjou,  
 Et Laret, et Lapeyronnie  
 Aurez bon pain, ni sec ni mou  
 A croûte d'or, à blanche mie.

Des bouchers ? Il en est une foule.  
 Pour le malade et le viveur,  
 Tout ce qui concerne la goule  
 Dans Nontron est très en faveur.  
 Vous les nommer est très facile :  
 Les deux Jardry, puis Boutineau  
 Aubin et Siméon Emile,  
 Tous ces gens vendent bon et beau.

Un horloger ? pour une montre  
 Qui marche convenablement,  
 Suivez-moi pour que je vous montre  
 De Grenouillet, l'assortiment,  
 Lapeyronnie vend et répare,  
 Excellente et vieille maison,  
 Et chez tous deux, il n'est pas rare,  
 De voir des bijoux à foison.

Une maison d'épicerie  
 M'est indispensable, vois-tu ?  
 Il en est toute une série ;  
 Je les cite par le menu :  
 Nous verrons d'abord la Centrale,  
 Chez Lidie où tout est de choix,  
 Puis Lachaud qui toujours étale  
 Produits bons et beaux à la fois.

Mais de votre coutellerie  
 Parlez-moi, car il en est temps.  
 C'est une très belle industrie,  
 Qui remonte à plus de mille ans !  
 Avec le couteau gigantesque,  
 On en fabrique un tout petit,  
 Petit comme une puce ou presque,  
 Soit Chez Bernard, soit chez Petit.

Les négociants sont cohortes  
 Et pendant votre long trajet,  
 Sur qui que votre choix se porte,  
 Vous serez servi d'un seul jet.  
 Je suis un très bon Cicérone,  
 Dans Nontron, je puis vous guider ;  
 Vous renseigner ; toute personne  
 Peut venir me le demander.

Boireau, Mériguet ou bien Magne,  
 Chez Boulestin, chez Mérilloux  
 L'on sert la ville et la campagne ;  
 De même Lacotte, Epinoux.  
 D'autres encore qu'au passage  
 Je pourrai vous montrer à temps,  
 Débitent moutarde et cirage  
 Savon, vinaigre d'Orléans.

Du reste, entrons dans la boutique  
 De l'un ou l'autre fabricant  
 Voir le couteau microscopique  
 A côté du couteau géant.  
 On loge au moins une douzaine  
 De ces atomes de couteaux  
 Dans l'intérieur de la graine  
 De la cerise : son noyau !

X... - X...

Nontron, le 20 mars 1908  
 (Archives du GRHIN n° 6 bis)

# NONTRON ET SES CHÂTEAUX

## 1<sup>ère</sup> Partie : Des origines au XIII<sup>e</sup> siècle.

A défaut de sources d'archives, rares sur Nontron et encore mal exploitées, cet article est fondé sur les travaux d'écrivains régionaux que j'ai cherché à adapter aux particularités du terrain. Il n'est pas exclu que des découvertes de la nouvelle école historique scientifique en modifient certains points.

Comme leurs prédécesseurs néolithiques, les Gaulois ont choisi comme lieu privilégié pour installer leurs forteresses, les pointes des coteaux qui, s'avancent dans les plaines et à pic sur trois de leurs côtés, produisent à leur faîte des plateaux longs et étroits, telle notre actuelle Place Paul Bert.

Ils séparaient cette langue de coteau des terres attenantes par le moyen d'une coupure extérieure à la forteresse, représentée à Nontron par le fossé au pied de la tour de la bibliothèque.

Leurs ingénieuses murailles de poutres et de pierres entremêlées ceignaient, non seulement les trois côtés à pic de la langue du coteau, mais aussi le quatrième côté, c'est à dire celui qui regardait le coteau attenant et la grande coupure. Pour mieux défendre cet emplacement relativement faible, ils élevaient en arrière du fossé, dans l'alignement de la muraille, de fortes buttes de terre et de pierres sur lesquelles ils établissaient des tours de bois et autres constructions. Ces buttes seront reprises plus tard comme base du château-fort carolingien.

Les matériaux provenant de l'excavation de la coupure du fossé n'étaient point inutiles ; ils servaient pour lier et consolider leurs murailles, pour égaliser le sol de la partie fortifiée, pour se ménager des facilités d'élever en buttes un ou plusieurs réduits au centre ou vers les extrémités de l'esplanade retranchée.

Pour mieux garantir encore l'oppidum, ils aménageaient les abords de l'autre côté de la coupure en une seconde esplanade défendue par un second fossé. A Nontron, cette seconde esplanade c'est la place du Fort, et le second fossé, c'est la rue du Petit-Puy-de-Bayet, avec la correspondance des caves de la maison de M Robert.

Il est possible qu'à l'époque de la paix romaine, l'oppidum de Nontron ait été abandonné pour un lieu plus facile d'accès où s'étendrait plus librement la villa gallo-romaine (voir Nontronneau). Mais la période des invasions vit à nouveau les populations paysannes dispersées, refluer vers le même sommet facile à fortifier et à défendre.

La place-forte de Nontron, au V<sup>e</sup> et VI<sup>e</sup> siècles, recouvre une motte naturelle, un terre-plein qui peut avoir un hectare, entouré de palissades de bois formant circonvolution de deux à cinq hectares où vivent agglomérés, le seigneur, c'est à dire le chef militaire, et ses chevaliers (milites), et parfois la population environnante avec ses bestiaux. Les pentes escarpées de la motte sont cernées par le cours du Bandiat et par celui de son affluent, le rieu Joumard ( sous l'actuelle rue de Périgueux).

Ces défenses sommaires suffisent, car on ne se bat guère qu'avec des haches, des flèches, des javelots. Les habitations sont rangées sur les côtés pentus de la langue. Les défenseurs des murailles n'avaient qu'un pas à faire pour arriver sur la plate-forme du rempart. Chaque quartier avait une certaine position de muraille à surveiller. A la moindre alerte des sentinelles, les hommes se trouvaient aussitôt à portée de secourir et de défendre leur côté.

Des souterrains creusés dans le roc, derrière leurs habitations, leur permettaient sans doute de gagner la plate-forme sans risque, alors que l'ennemi brûlait leurs masures. Ce quartier collé aux pentes du château, dont on retrouve la trace dans l'alignement et la superposition des petits murs, dont les pierres sont parfois calcinées, s'appelait le Bragio.

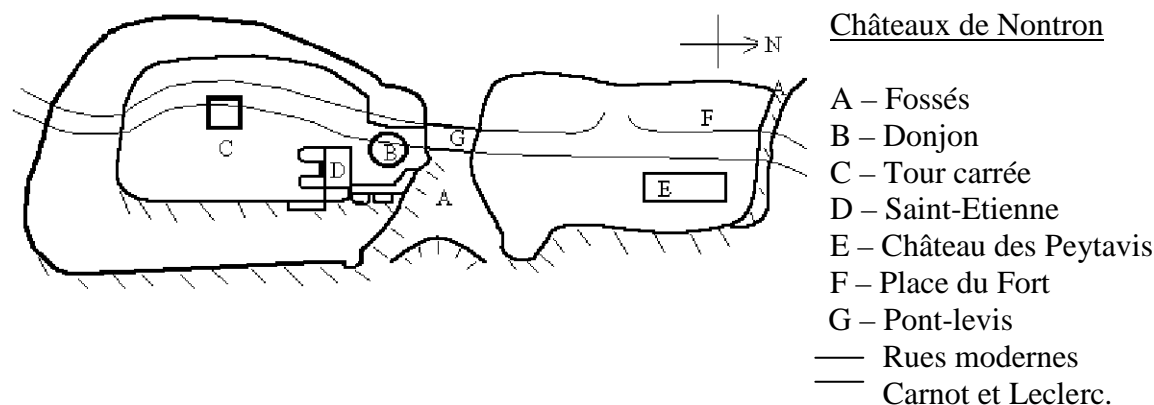
Une modeste chapelle devait, au centre de l'esplanade, servir de lieu de culte, tout près du puits, profond de 25 m, qui permettait de soutenir un siège.

C'est cet ensemble qu'en 785, Roger, comte de Limoges, neveu de Charlemagne, et sa femme Euphrasie, donnèrent par testament aux moines de l'abbaye de Charroux, en Poitou, avec les droits et revenus de la châtelainie de Nontron et de plusieurs autres, telles les châtelainies de Rochechouart et de Collonges, pour n'en citer que les plus similaires. Ce testament est le premier document historique répertorié sur Nontron.

Charlemagne et Roger avaient fondé l'abbaye bénédictine de Charroux en 783 et l'avaient dotée de reliques insignes et de merveilleux trésors.

Le don testamentaire de Nontron était à l'avantage des deux parties. Si les donations aux églises au VIII<sup>e</sup> siècle sont si nombreuses dans les testaments, c'est qu'il s'agit de sauver son âme. Mais par ailleurs, ce don permettra à Nontron de prendre le titre de baronnie. En effet, une baronnie devra comprendre :

- au moins trois châtelainies (Javerlhac, Abjat, Le Bourdeix, etc. ...),
- une ville close – Nontron eut toutes ses rues donnant sur l'extérieur fermées par des portes, et des murailles élevées, formant remparts, protégeaient ses jardins. Toutes les maisons, tassées les unes contre les autres communiquaient entre elles. Les traces des communications sont encore très visibles de nos jours –
- mais la baronnie devait comprendre, en outre, un prieuré conventuel et un collège, d'où la nécessité de s'attacher des moines,
- et enfin une forêt.



On trouve dans les archives de Pau, un plan figuré du XV<sup>e</sup> siècle de la forêt de Nontron, qui couvrait encore à cette époque une superficie de 500 hectares environ.

M Bernard Fournioux le signale comme un document rarissime ; il l'a étudié exhaustivement dans les Annales du Midi (fascicule année 1982). Chaque châtelainie, élément de la baronnie, possédait un prieuré ou une maladrerie, des foires ou marchés, et utilisait un scel particulier pour authentifier les contrats.

Les moines de Charroux, en échange de la donation, vont envoyer à Nontron de petits groupes de moines pour défricher et évangéliser. Ils y créent le Moustier, ou prieuré de St Sauveur, sous le même vocable que l'abbaye mère de Charroux, l'hôpital avec la chapelle Saint-Sébastien, le cimetière alentour. Toutes ces constructions placées à 200 m environ au Nord du castrum, sur notre

actuelle place de la Mairie, furent l'origine d'un groupe d'habitations qui communiquait avec le Fort, par la porte du Barry.

En 846, Nontron est brûlée par les Normands.

On va en profiter pour rebâtir le castrum suivant un nouveau système défensif, peut-être importé par les envahisseurs, car le donjon semble être particulièrement en usage chez les Normands.

La surface du château est réduite et dominée par un donjon de bois ou de pierre ; les premiers donjons de pierre furent carrés. On creuse et aménage le double fossé hérité des Gaulois. Le premier, large de 20 m, profond de 6 m, creusé dans le roc, et le second plus au Nord. Entre les deux, se trouve le Fort qui sert de première défense au château. Le Fort et le château sont reliés par un pont-levis, lancé au-dessus du fossé.

Sur l'esplanade du Fort, s'élèvent maintenant les maisons fortes des chevaliers, tels les d'Esport (dont une maison a gardé le nom) qui ont abandonné la vie commune du castrum. Sur le Fort, les moines ont érigé le château des Peytavis ou Poitevins, pour y percevoir leurs dîmes dans une situation plus indépendante qu'au castrum. D'ailleurs, ce château sera très fortifié : tours, bastion, mâchicoulis, et renforcera la sécurité de Nontron. Ce château des Peytavis, après moult incendies, se survit aujourd'hui dans le château de Mlle de Monneron.

Enfin les moines construisent, à la place de l'ancienne chapelle castrale, une église carolingienne avec crypte, comme en ont presque toutes les églises de l'époque, et lui donnent le vocable de 'Saint-Etienne', qui est celui des plus anciennes églises. La découverte en 415 du tombeau dit de St Etienne, à Jérusalem, ayant favorisé cette consécration (voir ancienne cathédrale Saint-Etienne de la Cité de Périgueux, celle de Limoges, etc. ...)

On sait que l'orientation des églises, au Moyen-Age, était conditionnée par la fête de leur titulaire. C'était ce jour là que le soleil devait se lever dans l'axe de l'église. C'est le 3 août, jour de 'l'Invention des Reliques de St Etienne' qui avait donné son orientation à l'église de Nontron, et non le 26 décembre, jour de la fête du saint.

La fin du XI<sup>e</sup> siècle et surtout le XII<sup>e</sup> siècle vont changer la physionomie de l'ensemble. C'est l'époque où l'artillerie de jet : balistes, onagres, mangonneaux, jusqu'alors réservée aux troupes princières, se généralise, ainsi que l'emploi des beffrois mobiles.

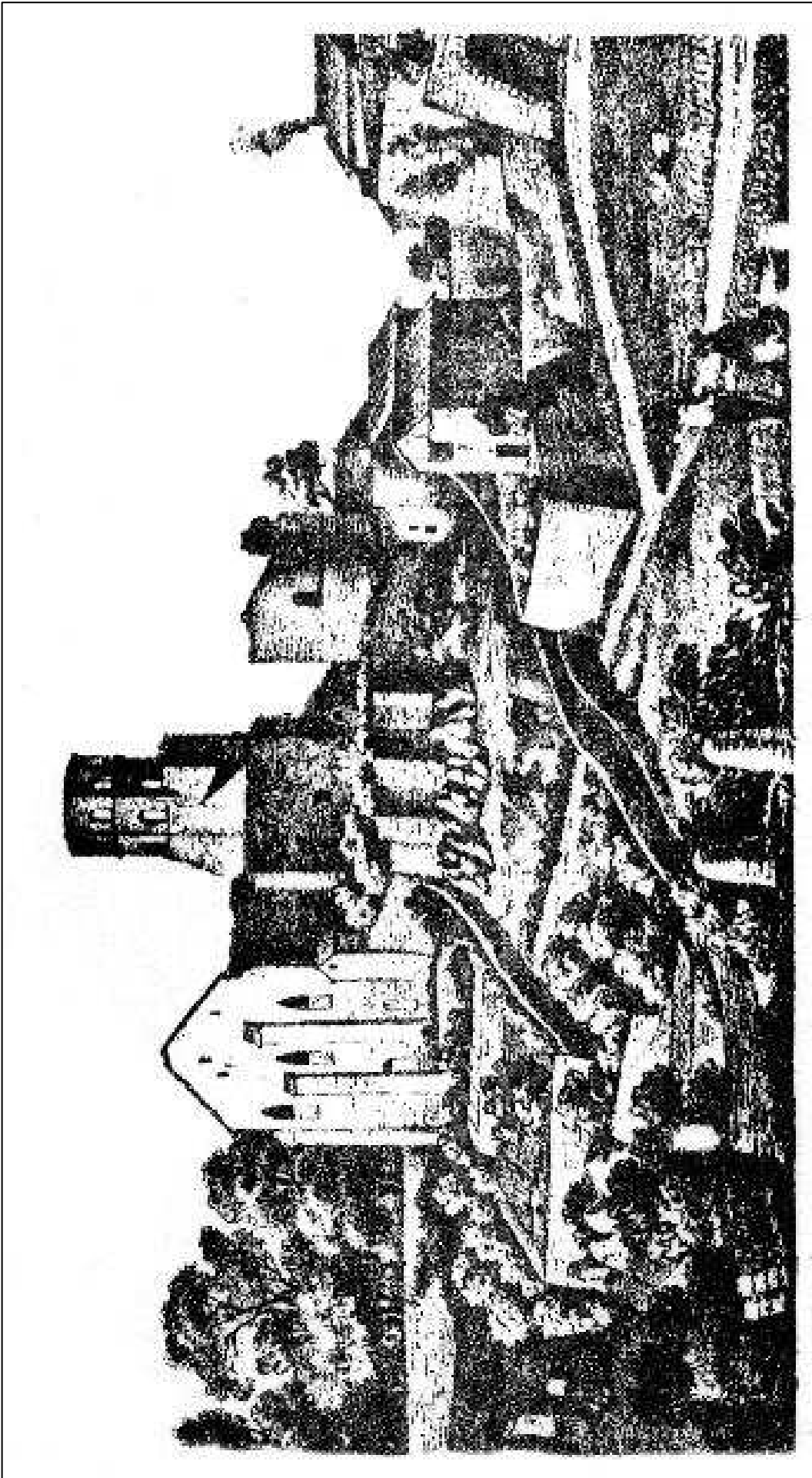
Contre ce danger, les murailles commencent à se construire en pierres de bel appareil régulier, ponctuées de tours carrées et robustes. Elles enserrent un donjon rond. Des tours de guet éloignées, telle la Jarrige, renforcent le dispositif de défense.

Quel était alors le seigneur ou châtelain en charge de la défense de Nontron ? On peut avancer, à partir du XII<sup>e</sup> siècle, le nom des Itier, dont la famille de petite noblesse périgourdine, avait su acquérir une place prépondérante en Limousin, avec le siège épiscopal de Limoges en 1060.

A la même époque, s'élève, à la place de l'église carolingienne, une belle église romane, toujours sous le vocable de Saint-Etienne, une église de grandes dimensions à trois nefs et clocher octogonal sur coupole. Elle est desservie par un chapelain, son curé, et deux vicaires. C'est, sans doute, l'œuvre des moines bâtisseurs de Charroux qui, dès 1096, ont élevé sur l'abbaye mère, leur magnifique clocher octogonal au-dessus du chœur, à la croisée du transept, sorte de tour-lanterne sous laquelle se trouve la crypte et ses reliques.

Les grands abbés de Charroux furent Geoffroy et Foucher, entre 1017 et 1096 environ. Ils élevèrent en 1077 le clocher du prieuré de Collonges dit 'le plus vieux clocher du Limousin', sur cette seigneurie qui leur avait été donnée par le même testament de Roger et d'Euphrasie.

La nouvelle église romane de Nontron recouvre la crypte carolingienne de la chapelle Saint-Etienne. Il semble que M. Chamouveau ait, en 1979, retrouvé l'escalier desservant cette crypte, qui servit au XII<sup>e</sup> siècle pour y déposer les reliques nombreuses ramenées au cours des croisades, que l'on venait parfois vénérer en pèlerinage et dont la présence semblait être magnifiée par le clocher qui s'élevait au-dessus de leur emplacement. Il est vrai que les lithographies anciennes de Nontron



semblent représenter plutôt un clocher-porche, tel celui de Rochechouart ; cependant la porte d'entrée s'ouvre sur le flanc Sud et un massif de maçonnerie informe empâte la base du clocher du côté Ouest, ce qui pourrait représenter les ruines d'une nef initiale, prolongée à l'Ouest.

La fin du XII<sup>e</sup> siècle fut troublée par ce que l'on peut appeler la première guerre de Cent Ans. Les guerres anglaises sur la terre d'Aquitaine, ont eu, en effet, deux épisodes d'environ cent ans chacun.

La première guerre lorsque après le remariage d'Aliénor d'Aquitaine avec Henri Plantagenêt, son époux et ses fils se heurtent au pouvoir du roi de France : 1152, remariage – 1259, traité signé avec St Louis qui implique l'hommage lige du duc d'Aquitaine. La seconde guerre, lorsque la tige capétienne directe s'éteint et que le trône de France est dévolu à Philippe de Valois, selon une loi salique, jusque là fort oubliée : 1337 avènement de Philippe de Valois – 1453, victoire finale des Français à Castillon.

Entre les deux, une relative accalmie, troublée cependant par des mouvements populaires incontrôlés.

Cela représente 300 ans de luttes fratricides sur notre sol et autour de Nontron, qui, sous la main du vicomte de Limoges, tiendra toujours pour le roi de France, alors que le reste du Périgord inclinera vers les Anglais.

D'Aliénor, femme répudiée du roi Louis VII, mais fille du riche duc Guillaume d'Aquitaine, comte de Poitiers, Henri II d'Angleterre va avoir quatre fils. A l'aîné, Henri Court Mantel, il réserve le royaume d'Angleterre. Au second, Richard, le préféré d'Aliénor, qui a été élevé à Poitiers et qui parle à merveille notre langue d'Oc, il donne ses possessions de l'Ouest de la France. C'est donc entre Richard et le roi de France que les relations vont, peu à peu, s'envenimer sur la terre d'Aquitaine, sans parler d'une révolte de Richard contre son propre père qui va compliquer et rendre plus incertaine encore la vassalité de telle ou telle partie du Périgord et du Limousin, à un seigneur ou à un autre.

Richard est un combattant et un chef formidable, sinon un tacticien adroit. Ses bandes armées composées de routiers pillards causent plus de dommage que les chevaliers et leurs troupes régulières.

En 1186, Nontron est saccagé par les bandes de Brabançons sous les ordres de Mercadier, à la solde de Richard Cœur de Lion. Devenu roi d'Angleterre, Richard poursuit de son hostilité le vicomte de Limoges et assiège les places fortes du Limousin et du Nontronnais. Le 14 janvier 1199, ou le 26 mars 1199, ou encore le 6 avril, suivant les auteurs, il est devant Nontron.

Faute de pouvoir prendre la ville d'assaut, 'expensis cibariis', un certain nombre de batailles furent ainsi interrompues parce que les ressources des campagnes étaient à long terme insuffisantes pour assurer les subsistances. Richard incendie le château et l'église intra-muros de Saint-Etienne.

Je ne pense pas qu'il soit jamais élucidé si c'est à la flèche d'un archer de Nontron, Jean Sabras, comme le dit Gervais de Cantorbery, que Richard devra sa mort survenue à Châlus quelques jours après. L'abrégé de l'Histoire d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande, édité à Paris chez Charles de Sercy en 1652, donne une précision assez surprenante, sinon vérifiée : « *Enfin, Richard meurt à Goulas, en Limousin, l'an 1199, ayant régné 20 ans...* » L'incendie est l'occasion de reconstruire le château, cette fois sur un plan logique, où les éléments antérieurs sont utilisés dans un système de défense efficace.

La croupe est aménagée et élargie par des terrassements entourés de murailles formant, malgré les décrochements, un quadrilatère régulier d'environ 250 m sur 80 m. Le château, dont le donjon constitue la partie notable, est placé, non à la pointe de l'éperon, mais du côté de la colline, au bord de la coupure du fossé qui reste le point faible de la défense. Les courtines et les tours sont rondes afin de mieux résister à l'artillerie ennemie, quoique la grosse tour carrée de l'Ouest soit préservée.

C'est ce château du XIII<sup>e</sup> siècle dont on voit les restes, sans doute bien des fois remaniés, rajeunis, et à nouveau démolis, sur la lithographie Vieillemand et sur celle de Delanove (1822). Les châteaux-forts ruinés, mais mieux conservés cependant que Nontron, de Montferrand en Périgord,

près Beaumont, de Milhac de Mauzac, et de Montignac présentent la même architecture datant du XIII<sup>e</sup> siècle.

Les moines de Charroux, dépassés par les évènements militaires, s'en remettent, par contrat de 1199 et 1220, au vicomte de Limoges, pour la défense du domaine utile ; et en 1303, ils lui rendent même les droits de justice. Ils gardent seulement le droit de suzeraineté ou hommage qu'ils transmettent à l'évêque d'Angoulême. Celui-ci exigera des barons successifs de Nontron, jusqu'à la Révolution, sous la forme d'un palefroi dont la valeur fut fixée à 15 livres tournois, avec substitution provisoire à l'abbesse de Saint-Ausone (1529-1759), après l'union des abbayes de Charroux et de Saint-Ausone. En 1529, les Dames de Saint-Ausone reçoivent du pape Clément VII, Jules de Médicis, des droits sur les cures de Nontron et de Saint-Martial d'une valeur d'environ 2000 livres annuelles. L'abbé de Charroux y consent en 1530, ainsi que les habitants de Nontron réunis au réfectoire des Cordeliers.

Ainsi les moines de Charroux garderont longtemps sur la baronnie de Nontron un semblant d'autorité, qui les opposera au baron, même quand ils avoueront avoir perdu les titres sur lesquels étaient fondées leurs prétentions sur la mouvance de Nontron. (compulsion du 18 avril 1622. Archives départementales de la Charente).

( fin de la première partie)

#### Sources :

- |              |   |  |
|--------------|---|--|
| M Aubrun     | - | l'ancien diocèse de Limoges, des origines au milieu du XI <sup>e</sup> siècle. |
| Laugardière  | - | Monographie de la ville et du canton de Nontron.                               |
| Taillefer    | - | Antiquités de Vésone.  |
| Escande      | - | Histoire du Périgord.  |
| B.S.H.A.P.   | - | 1883   |
| Grésillier   | - | Histoire de Rochechouart.  |
| Fowler       | - | Le siècle des Plantagenêts et des Valois.                                      |
| Erbstosser   | - | Le temps des croisades.  |
| Poitou Roman | - | Editions du Zodiaque.  |
| J.L. Dejean  | - | Quand chevauchaient les comtes de Toulouse.                                    |

Communication au GRHIN le 8 novembre 1979

(Archives du GRHIN n° 48)

Mme Battut.



## LES CARNOT

La famille Carnot s'est trouvée mêlée aux événements qui ont intéressé la France, depuis la fin de l'Ancien Régime et pendant une centaine d'années, à des titres divers.

### 1) Lazare Carnot

Lazare (1753-1823), est surtout connu pour son rôle de conventionnel et de membre du Comité de Salut Public ; son fils aîné, Nicolas-Sadi, 1796-1832, homme de science, créateur du principe de la thermodynamique ; son autre fils, Hippolyte, 1801-1888, sociologue, membre du gouvernement de 1848, et le fils de ce dernier, Sadi, ingénieur des Mines, président de la République. Il ne me semble pas utile de faire ici, l'historique de leurs rôles et de leurs vies publiques, que tous les dictionnaires ou encyclopédies résument plus ou moins ; on peut remarquer à cette occasion, l'évolution de l'intérêt porté par les biographes aux personnalités sur lesquelles ils font leurs articles : au 19<sup>e</sup> siècle, c'est Hippolyte, homme politique républicain, qui tient la vedette ; Nicolas-Sadi, théoricien d'une physique qui n'a pas encore trouvé son champ d'application et dont les travaux ne sont guère connus encore, n'est pas, ou à peine mentionné. Avec l'avènement de la science triomphante, le retournement est total, l'homme politique laisse la place à son frère le physicien, il rentre dans l'ombre et c'est 'le principe de Carnot' qui est au programme des lycées et apparaît comme un des fondements des sciences modernes.

Des liens familiaux ayant à deux reprises, lié le nom de Carnot à des familles nontronnaises, ce sont plutôt les hommes eux-mêmes que je vais essayer de vous montrer, tels que leurs familles et leurs amis, les ont connus.

La famille Carnot se retrouve à Nolay, bourg de la Côte D'or, depuis le 13<sup>e</sup> siècle, avec des charges royales d'avocat, notaire, gens d'armes, etc. ... La maison que Jean Carnot fait construire en 1560 est actuellement celle de ses descendants directs (le président Giscard d'Estaing, lui-même neveu d'une petite-fille du président Carnot, l'a visitée naguère, avant de se rendre à Verdun-sur-le-Doubs, peut-être des mânes républicaines qui s'y trouvent ont-elles pu l'inspirer ?)

C'est là que naît Lazare en 1753, de Claude, notaire, père de 18 enfants ; seuls six fils atteignent l'âge adulte. Les études se font à la maison, faute d'argent, et Lazare n'ira que plus tard à Autun (réputé déjà depuis les Gaulois pour ses collèges) puis ensuite à Paris, à l'école de M Longpré ( école qui l'inspirera plus tard pour l'organisation de Polytechnique), pour la préparation à l'école militaire de Mézières, où il fut admis, bien que de famille 'non noble mais bourgeoise vivant noblement'.

Toutefois la noblesse ayant élevé des barrières infranchissables pour se réserver les plus hauts emplois de la vie militaire, de la magistrature et du clergé, l'avenir pour les jeunes hommes de la classe non privilégiée était limité. Cela sera, sans nul doute, un des mobiles qui pousseront cette élite instruite vers les nouvelles pensées politiques et vers l'action qui en permettra l'application.

A sa sortie de Mézières, en 1784, il est nommé officier du Génie à Arras. Son service est peu absorbant. Il s'adonne à des recherches mathématiques et jette les fondements de ce qui sera, après les travaux de son fils Nicolas-Sadi, connu sous le nom de 'théorème de Carnot', « *expression mathématique de la perte de force vive occasionnée par des brusques changements de vitesse* ». Il suit de près les progrès de la science et en pressent l'avenir : aérostats, machines à vapeur (qui lui paraissent pouvoir fournir un moteur très puissant). Il se passionne pour la navigation aérienne.

Toujours en garnison à Arras en 1789, il se marie avec Sophie Dupont et son frère, Carnot Feulint, qui l'épaulera tout au long de sa carrière, épouse une autre fille Dupont. Ils sont l'un et l'autre, élus cette même année, électeurs puis députés du Pas-de-Calais à l'Assemblée législative. Au détriment de leurs carrières militaires, ils choisissent de soutenir leurs opinions républicaines avec sincérité et dévouement. Ils en seront récompensés par l'estime du public, mais connurent la même gêne et finirent leur vie dans la proscription et l'effacement. Ils luttèrent avec passion pour la liberté, la Déclaration des Droits de l'Homme, la constitution de 1791, les décrets du 4 août.

Carnot aurait voulu que cette émancipation se fasse dans l'ordre, par le progrès pacifique et ce n'est qu'en face de révoltes opiniâtres qu'il se rallie à l'emploi de la force. Il savait et sentait que le peuple voulait cette Révolution, mais la confusion des idées, l'ignorance et l'indifférence firent dévier ses légitimes aspirations.

A chaque époque, il a joint ses efforts à ceux des hommes qui lui ont paru le mieux interpréter le sentiment national, mais sans jamais s'inféoder à aucun parti ; il se sentait proche des Girondins par ses goûts et ses études, et c'est surtout parmi eux qu'il trouvait ses camarades les plus chers.

Depuis cette année 1791, les monarchies européennes, négligeant des avis contraires, ne virent plus que dans une guerre dirigée contre le nouveau pouvoir en France, le moyen d'abattre celui-ci et de remettre à la tête de la Nation, la royauté traditionnelle. L'Angleterre, en particulier, voyait par là, un moyen d'assouvir des rancunes et des rivalités séculaires.

L'Assemblée constituante n'avait pas vu venir le danger. Les Girondins demandaient une guerre, permettant de lutter contre les ennemis du genre humain et l'opinion publique, ayant foi dans la cause, partageait ce désir. Le roi, et surtout le reine, espéraient y trouver leur délivrance.

Carnot n'aimait jamais la guerre, mais il sentait qu'entre la France du droit des peuples et l'Europe monarchique de droit divin, le choc était inévitable. La guerre fut déclarée presque à l'unanimité en avril 1792.

Il fallut réorganiser les armées royales, décimées par l'émigration ; le service militaire fit des fils du peuple, les soldats chargés de défendre la patrie : l'armée devint nationale. En juillet 1792, la Patrie est déclarée en danger. Lazare et son frère sont chargés du recrutement : il y a 450 000 hommes, en troupes de ligne ou en volontaires ; ils organisent la gendarmerie nationale, assurent la distribution de 300 000 fusils aux gardes nationaux, principalement aux frontières. « *Nous n'avons plus d'autre politique que d'être les plus forts, la Nation tout entière est mobilisée.* »

En même temps que les ennemis envahissent le pays, la journée du 10 août détruit la royauté ; les massacres de septembre inspirent l'horreur à Carnot, mais ils ne le dispensent pas de ses devoirs vis-à-vis de son pays, au moment du plus grand danger national et il ne s'éloigna ni ne s'abstint.

Il est un des douze commissaires envoyés dans les départements, comme représentant et son action à l'Armée du Rhin fut d'apaisement et de modération.

Au lendemain de l'installation de la Convention et de son retour de mission, il lui fallut partir pour le Sud-Ouest, réorganiser militairement la frontière des Pyrénées. Ses deux collègues et lui y restent deux mois et, installés à Sainte-Foy-la-Grande, ils rédigent le rapport de leur inspection.

Aux soucis d'ordre militaire, intéressant cette région, ils ajoutent les besoins pressants des populations. C'est une véritable enquête sur ces départements et un tableau sans complaisance de la vie journalière de leurs habitants :

Réclamation contre la nouvelle organisation de l'Administration, contre le trop grand nombre de municipalités (46000) « *Parmi lesquelles, écrivent-ils, il s'en trouve beaucoup où nul, absolument, ne sait lire ni écrire, et d'autres où personne ne veut accepter les places d'officier municipal.* » ; ils ajoutent encore : « *suppression d'un rouage inutile dans la hiérarchie administrative parce que les affaires s'y engorgent tellement qu'elles ne peuvent se terminer et qu'elles se décident sur des rapports éloignés...* » et, ajoute le rapport « *quoiqu'il en soit, il est impossible de fermer les yeux sur les abus énormes des administrations* ». Autre objet de mécontentement, les impositions.

Les trois commissaires écrivent : « *celui-là ne doit rien, qui n'a le strict nécessaire, c'est-à-dire que les contributions ne doivent porter pour chaque individu, que sur la portion de sa fortune qui excède une somme déterminée, jugée indispensable aux premiers besoins de l'homme* ». Pour nous, maintenant, ceci est banal, mais en 1792, à si peu de temps de la disparition des privilèges, cela dénote la rapidité d'évolution des esprits.

« *Dans les Basses-Pyrénées, le Lot, le Lot-et-Garonne, la Dordogne, les Landes et la Gironde, il est difficile d'exprimer à quel point de dégradation les routes sont tombées ; il en est où des voitures et des bœufs sont demeurés ensevelis ; beaucoup d'autres sont absolument interrompues ; les villes ne peuvent se procurer ni blé, ni bois de chauffage ; on se voit sur le point de ne pouvoir plus communiquer d'un canton à l'autre ; les subsistances ne sauraient pénétrer et la dépopulation s'ensuit ; en vain, la liberté des grains sera décrétée, si des obstacles physiques s'y opposent, équivalent à une prohibition absolue ; la difficulté des charrois détermine les négociants à porter ailleurs leurs denrées, et d'un autre côté, les productions propres au local se trouvant sans débouchés, cessent d'être cultivées et les terres tombent en friche* ».

Il me semble que cette dégradation a dû être très rapide, car peu de temps auparavant, Young, dans son 'Voyage à travers la France', ne cesse d'admirer les si belles routes qu'il y parcourt, notant cependant qu'elles sont désertes, même près des villes ; il ne s'explique pas, dit-il, l'utilité de ces routes admirables, faites en très grande partie, ce qu'il déplore, par les corvées si lourdes au peuple et celui-ci ne s'en servant pas. Et cependant il s'agit des mêmes régions, Young étant allé, entre-autre, de Paris à Toulouse ?

« *Assez longtemps ces pays ont été oubliés pour toutes autres choses que les impositions, assez longtemps, ils ont contribué à l'entretien des travaux publics, dont ils ne se ressentaient en aucune manière, il serait juste maintenant, sans doute et utile à la République entière, de vivifier à leur tour ces régions délaissées. Il en sera de même pour l'entretien et l'établissement des canaux ; l'un de la Garonne à l'Adour, assainirait et vivifierait les Landes ; d'autres qui favoriseraient l'exportation des mines qui abondent dans le département de la Dordogne et des Pyrénées. Le moment de préparer ce grand travail est d'autant plus favorable qu'on ne peut se dissimuler qu'après la guerre, il faudra trouver les moyens de subsistance pour 6 à 700 000 hommes, pour le moment où ils seront de retour dans leur foyer* ».

Ils pressentent ce qui va être un des drames du siècle suivant. Nous savons que les guerres napoléoniennes ont anéanti une grosse partie de ces effectifs, mais qu'en effet, malgré l'effort d'industrialisation, non encore entrevu, le problème de la subsistance pour une multitude d'hommes et de femmes se posera tout au long du 19<sup>e</sup> siècle et que cette surpopulation des campagnes sera longtemps un problème mal, ou non résolu, par l'exode vers les villes, source de nouveaux déséquilibres, certaines régions devenant presque totalement abandonnées, celles précisément visitées par les Conventionnels.

La disparition des privilégiés de l'argent, fournisseurs de travail, et des corporations, source d'abus et d'oppression, mais tout de même protection contre le chômage, ne laisse place qu'à un vide difficile à combler. Carnot, pour sa part, propose la formation d'ateliers nationaux. Un autre besoin : l'instruction publique, délaissée depuis trois ans, par le départ du clergé ; doléances sur les difficultés que les « *citoyens éprouvent à toucher les pensions ou les autres sommes qui leur sont dues par l'Etat ; difficultés financières, pour les municipalités réduites à un excès de détresse inexprimable, en particulier du fait de la suppression des octrois* ».

« *Pour ne pas prendre ces connaissances locales superficiellement, pour que tous ces renseignements soient recueillis dans la France entière et médités utilement, il faudrait qu'un état annuel de la France fût rédigé par des savants et des artistes, discuté et approfondi, concernant la population, l'agriculture, les mines, les manufactures, les communications, le commerce, en y joignant les observations, réflexions et projets qui seraient jugés pouvoir contribuer à la plus grande prospérité de l'Etat. Ces tableaux, dont les Anglais connaissent l'importance depuis si longtemps, devraient être présentés chaque année au Corps législatif, et c'est là qu'il trouverait les bases mathématiques sans lesquelles il est impossible de parvenir jamais, à un système d'administration générale.* »

Ce rapport sur les départements du Sud-Ouest, adressé par les trois Contrôleurs à la Convention, se termine par le sentiment d'empressement et de confiance du peuple : « *Son esprit vous est connu, il est partout bon, confiant, toujours croyant toucher au terme de ses maux ; il aime la République. Que de sacrifices n'a pas fait ce peuple excellent pour la Révolution... partout ses Commissaires ont reçu de lui les marques les plus touchantes de sa confiance exclusive dans la Convention nationale. Il semblait, que, sortis de son sein, nous portassions avec nous l'infaillibilité si nous n'eussions résisté à l'effusion de cœur des citoyens de la plupart des lieux que nous avons visités, et surtout des campagnes, ils nous eussent voulu pour juges de leurs procès et pour arbitres de leurs impositions* ».

Autre idée de Carnot, il n'aime pas la guerre, il le dit souvent, mais le mieux pour l'éviter est d'en préparer les moyens : « *avec l'instruction publique donnant à tous les citoyens l'éducation militaire, il sera facile, en tous temps, de ramasser en un clin-d'œil, une force immense sur un point quelconque de la République* ».

A son retour à Paris en janvier 1793, le procès de Louis XVI était commencé, à la Convention. Il vota la mort : « *jamais, je l'avoue, devoir ne pesa davantage sur mon cœur que celui qui m'est imposé* ». Bien plus tard, il éclairera sa pensée : « *si le roi ne périssait, c'était la Convention et la France avec elle* ».

La France était entrée en campagne contre l'Europe entière, invitant tous les peuples à secouer le joug du despotisme : 200 000 hommes et le recrutement de 300 000 supplémentaires à armer, habiller et nourrir, la trahison de Dumouriez, l'insurrection de la Vendée, des troubles en Corse : la France semble perdue. Avec des pouvoirs quasi dictatoriaux, Carnot est de nouveau en mission de représentant de la Convention près de l'armée du Nord et pour faire face à tous ces dangers, un Comité de défense et de salut public, est nommé.

Au sein de ce Comité, de profondes oppositions divisent ses membres, ce qui fait écrire à Carnot : « *En révolution, on se voit presque toujours réduit à ne pouvoir opter qu'entre un mal et un mal plus grand* ».

A ce moment, quelques citoyens inconnus de la veille, des avocats, des officiers dont le grade le plus élevé est celui de capitaine, ne dépassant guère la trentaine, où à peine, Robespierre, Couthon, Saint-just, Carnot, neuf en tout, avaient en main les destinées de la France, tandis que la moitié du territoire national est menacée par l'invasion ou la contre-révolution ; « *les moyens de gouvernement les plus extrêmes ne peuvent être évités en attendant le retour à la paix et au calme* ». Il se tenait le plus possible à l'écart des rivalités et des triomphes successifs : des Girondins, des Hébertistes, de Robespierre ; il portait tous ses efforts à atténuer leurs discussions, en vue du travail commun et de la sauvegarde de la Nation. Il avait la charge de faire une armée homogène, des anciens soldats, des engagés, des étrangers et des hommes de la levée en masse : de 200 000 hommes en février 1793, elle sera passée à plus d'un million en septembre 1794.

Benjamin Constant, peu admirateur des faits de la Révolution, constate : « *la Convention a trouvé l'ennemi à trente lieues de Paris et a dû à ses prodigieux efforts, de conclure la paix à trente lieues de Vienne* ».

Carnot s'était donné comme collaborateurs, en partie pour les mettre à l'abri, des nobles suspects, mais d'esprits éminents, entre autre le marquis de Montalembert, inventeur de la fortification perpendiculaire. Les succès militaires sont heureux et provoquent l'enthousiasme de la Convention, mais Carnot met ses collègues en garde, et les années de règne de Bonaparte justifieront cette méfiance : « *la rapidité de nos succès militaires, leur écrit-il, et l'intrépidité des soldats de la République, ne nous permettent pas de douter que nous pourrions, si nous le voulions, dans le cours de cette campagne, planter l'arbre de la liberté sur les bords du Rhin et réunir à la France tout l'ancien territoire des Gaules, mais quelque séduisant que soit ce système, on trouvera peut-être qu'il est sage d'y renoncer et que la France ne pourrait que s'affaiblir et se préparer une guerre interminable par un agrandissement de cette nature* ».

Au milieu des excès du Tribunal révolutionnaire et de la Commune, il s'efforce de rester au milieu de son travail et des tâches innombrables qui lui reviennent, comme président de la Convention et à la Direction des affaires de la guerre. On lui a reproché de ne pas s'être séparé d'un gouvernement où il ne pouvait servir son pays qu'à des conditions compromettantes : s'il l'eût fait, il se serait regardé comme un soldat qui déserte son poste de bataille ; il s'efforça d'atténuer les maux qu'il ne pouvait empêcher et protégea de nombreuses personnes poursuivies.

Après la chute de Robespierre, les succès militaires permirent des ouvertures de paix avec la Prusse et l'Espagne, on voit s'affirmer l'amitié avec les Etats-Unis, représentés à ce moment par Monroë, avec lequel Carnot se lie d'amitié. Une proclamation d'amnistie est proposée aux révoltés de la Vendée qui désarmeraient. Restait l'hostilité des Anglais, des Russes et des Autrichiens ; Carnot résume ainsi la situation : « *Coupez les ongles au léopard, abattez au moins une des deux têtes de l'aigle, si vous voulez que le coq puisse dormir tranquille* ».

Il ne cesse pas, en même temps, de s'intéresser aux besoins du pays et de mettre en route l'application des découvertes scientifiques : il contribue à la création de la première ligne télégraphique ; les aérostats sont utilisés pour les reconnaissances militaires : neuf heures d'observation au-dessus du champ de bataille de Fleurus, et pour cela, création d'une école d'aérostats où lui-même en compagnie de Hoche, monte en ballon. Impulsion donnée au système métrique décimal, à l'Institut, à l'Ecole Polytechnique avec Monge, l'Ecole Normale avec Lakanal, prémisses des écoles communales avec Barère, uniformisation des poids et mesures, début de l'établissement du Code Civil avec Cambacérès, l'abolition de l'esclavage et tant d'autres choses. Tout cela pendant le même temps que la chute des Girondins, l'assassinat de Marat, la levée en masse et la loi des suspects. Au milieu des plus terribles angoisses, ces hommes veulent défendre, et conserver les principes de 1789.

Il se retire quelques mois après : de capitaine du génie, il passe chef-de-bataillon, tandis que Bonaparte, capitaine d'artillerie, se crée, lui-même, général de division...

Pendant les journées de Prairial, attaqué par la contre-révolution, Carnot est défendu en plein tumulte par une voix, restée anonyme ; « *Oseriez-vous porter la main sur celui qui a organisé la victoire dans les armées françaises ?* », et l'accusation fut abandonnée.

En 1795, au Directoire, Carnot, encore une fois, accepte la Direction de la guerre, dans des conditions désastreuses, qu'il redressera en quelques semaines ; il a une grande répugnance à travailler avec certains de ses collègues, mais il cherche alors à répondre aux aspirations de l'opinion publique vers le calme et l'application des lois, en faisant succéder la concorde à la haine et à la dictature. Il procède à la réorganisation de l'armée, ce qui lui donne l'occasion de nommer Bonaparte à la tête de l'armée d'Italie « *inconnu, n'ayant jamais commandé en chef, au milieu de ses anciens en grade, sa chétive mine ne le favorisait pas auprès de ses soldats* », comme Joffre le dira pour la bataille de la Marne, Carnot dira : « *si Bonaparte eut échoué, c'est moi qui était le coupable* », mais Bonaparte ayant réussi, c'est Barras qui se vante de cette nomination : plus tard, Napoléon n'oubliera pas que Carnot-Freulin, frère de Lazare, le signale comme « *un aventurier dont l'ambition jetterait le trouble dans la République* ». Il nomme Bonaparte à la tête de l'armée d'Italie. Ils ont conscience de leur valeur mutuelle ; Carnot est un ami paternel, sans jalousie, fidèle conseiller que Bonaparte reçoit avec confiance et sans arrogance et ce ne sera que plus tard que leurs rapports se détérioreront.

Pendant cette période d'intense activité gouvernementale, Lazare se détend dans ses travaux scientifiques et, à l'occasion de son élection à l'Académie des Sciences, en 1796, il publie ses 'Réflexions sur la métaphysique du calcul infinitésimal' ; il habitait avec toute sa famille le Palais du 'Petit-Luxembourg', actuellement, résidence du président du Sénat, où naît son fils aîné, pour lequel il choisit le nom de Sadi, poète et sage de l'Orient. Ce petit Sadi, appelé nous le verrons à un bel avenir scientifique, fut un des premiers enfants vaccinés dans notre pays. Le ménage Carnot mène une vie calme, de famille et de société, qui tranche sur celles de certains autres Directeurs : réunions de savants, d'artistes, de musiciens ; il protège et aide bien des malheureux, discrètement « *mai, dit-il, on ne paie pas régulièrement mes honoraires, j'ai peu d'argent, une famille nombreuse et beaucoup de malheureux à soulager ; je ne peux faire mieux* ».

Toutefois, la fatigue et l'écœurement d'être mêlé aux désordres politiques de ses collègues le poussaient à désirer sa retraite (il n'avait que 43 ans). Au sortir d'une séance pénible, il prit le bras du général Dupont (dont la nièce deviendra sa bru, plus tard) et lui dit avec émotion : « *Vous voyez que tout n'est pas rose ici ; il faut bien aimer sa patrie pour tenir un pareil poste* ». Il avait toujours aimé traduire ses émotions en vers et il exprime par ceux-ci, son souhait d'un repos bien mérité :

« *Fuyez, tumultueux désirs,  
Calme mes sens, tendre verdure :  
Je ne veux plus d'autres plaisirs  
Que ceux de la simple nature.* »

Deux partis étaient acharnés à détruire la Constitution ; Carnot luttait contre eux : « *l'anarchie et le royalisme se disputent à qui se baignera dans le sang des républicains* ». La lutte devient aiguë et il ne dut qu'à sa fuite de ne pas être jugé par le mouvement réactionnaire. Le Corps législatif condamne à la déportation à Cayenne tous les ennemis du régime républicain et à la séquestration de tous leurs biens. Carnot qui est réfugié en Suisse, puis en Allemagne, doit divorcer pour permettre à sa femme de conserver sa dot ; il se remarieront dès le retour de Lazare.

Après le 18 Brumaire, il revient au porte-feuille de la guerre, mais les dissensions avec Bonaparte s'accroissent et il démissionne pour se livrer à nouveau à ses travaux scientifiques. Il est nommé au Tribunal où il est le seul à s'opposer dans le vote pour l'établissement de l'Empire.

Il se retire alors dans une vie partagée entre Paris, au Marais, où les loyers n'étaient pas chers, et une maison des environs, à la campagne ; ce furent des années d'études, de lecture, de poésie et où il se chargea entièrement de l'éducation de ses deux fils : l'aîné, Nicolas-Sadi, qui entrera à Polytechnique en 1814, à 16 ans, aura été très marqué par la personnalité scientifique de son père, influence qu'on retrouvera plus tard dans ses travaux sur la chaleur et le mouvement.

En 1814, devant les dangers que court la France, il offre ses services à Napoléon qui lui confie le poste de Gouverneur d'Anvers, une des clés de l'Empire, notre arsenal maritime et notre boulevard aux frontières du Nord : la première place de France, mais le départ pour l'île d'Elbe fit abandonner cette place, en même temps que les conquêtes de la République.

Pendant la première Restauration, il publie un 'Mémoire au Roi', destiné à mettre la royauté en garde contre ses erreurs, qui fit grand bruit ; le retour de Napoléon un an après, le vit accepter de se charger du ministère de l'Intérieur : « *Ce faisant, dit un contemporain, Bonaparte a jugé qu'il se donnait 500 000 hommes d'un trait de plume, et ces 500 000 hommes sont ceux qui composent la classe pensante et agissante* ». Carnot accepte successivement ces charges, devant le danger pressant, avec des hommes qu'il n'aime pas, mais en se sachant le garant des libertés et de la modération. Il pensait que les Alliés, tranquilisés par les nouvelles dispositions de la France, ne reprendraient pas les hostilités. Il n'en sera rien. Il signe l'Acte additionnel, tellement désiré par Napoléon, ce qui sera le prétexte de sa proscription qui le fit mourir en exil à la seconde Restauration.

Dans ces trois mois que dura son ministère, il mit sur pied le projet de l'école primaire, par le biais de l'éducation mutuelle et l'organisation d'une école normale d'instituteurs. Ses préoccupations allaient du Jardin des Plantes à l'Observatoire, aux musées, aux routes, au reboisement, à la liberté du commerce, à la navigation à vapeur, aux sociétés de prévoyance, aux usines et manufactures, etc. ... Impulsion donnée à bien des réalisations, qui semblent, maintenant, faire partie de notre vie. Mais qui jusqu'alors n'étaient même pas ébauchées et que les gouvernements suivants mettront bien longtemps à établir.

En 1815, Carnot doit quitter la France, y laissant Sadi qu'il ne pourra revoir qu'à la veille de sa mort. Il se fixe en Prusse avec son plus jeune fils, après avoir trouvé partout où il est allé en Europe centrale, notamment en Pologne, respect, affection, sollicitude, considération. Il meurt à Magdeburg en 1823, où il est inhumé jusqu'en 1889 où sa dépouille sera ramenée au Panthéon.

Lazare Carnot a été un de ces Français, peu nombreux, que rien ne destinait particulièrement à jouer un rôle essentiel à la tête de leur pays, mais qui y ont été portés par des circonstances extraordinaires, des malheurs immenses, un paroxysme de crise nationale où la France a besoin, et

trouve, l'homme indispensable à sa survie, quitte d'ailleurs, quand le danger s'éloigne, à leur témoigner ingratitude et indifférence. Leur prééminence n'est pas discutée tant que la situation la justifie, mais ils ne restent que juste le temps nécessaire à l'aboutissement de leur tâche. Ce sont des hommes dont l'honnêteté et l'intégrité restent incontestées, qui trouvent des ennemis passionnés et des amis qui ne le sont pas moins. La France en a connu plusieurs de ce genre : Sully, Carnot, Clemenceau, de Gaulle ; Churchill pour l'Angleterre. Grâce à eux, leur patrie aura survécu et leurs compatriotes auront pu garder l'espoir.

## 2) Descendants de Lazare Carnot.

Les dernières années de Lazare Carnot se passèrent donc en Prusse, où il meurt en 1823, assisté dans son exil par la présence de son plus jeune fils, Hippolyte, né en 1801. Pendant cette période de 1815 à 1823, l'aîné, Sadi, resté en France, est officier du génie après être sorti de Polytechnique. Il n'a aucun goût pour la carrière militaire qui, à cette époque, est sans avenir ; et le nom qu'il porte n'est pas fait pour lui faciliter son chemin ; son père est proscrit, il a peu d'argent ; de caractère discret et renfermé, sa jeunesse est triste, mais il se livre passionnément à ses travaux scientifiques.

Lui et son frère avaient reçu de leur père, retiré de la vie politique entre 1800 et 1814, une solide formation morale, une excellente éducation classique et de bonnes connaissances en mathématiques, physique et mécanique, sciences que leur père avait toujours pratiquées. Celui-ci s'était toujours tenu au fait des recherches scientifiques et était un des membres très actifs de l'Académie des Sciences.

Le problème des machines à vapeur était majeur à ses yeux : son 'Essai sur les machines' date de 1784. Le début du XIX<sup>e</sup> siècle est le grand développement de l'énergie fournie par cette force ; la locomotion et le travail des mines, en particulier, nécessitent des solutions nouvelles que Watt, Seguin, Stephenson, s'emploient à mettre en pratique, entre-autres ingénieurs et savants. Sadi Carnot, pour sa part, jettera les fondements de la thermodynamique en publiant, en 1824, ses 'Réflexions sur la puissance motrice du feu et sur les machines propres à développer cette puissance', mais il n'en assurera pas convenablement la diffusion, poursuivra d'autres travaux et sa mort prématurée par le choléra, en 1832, laissera ses recherches dans l'ombre. Ce ne sera qu'en 1872, que son neveu Adolphe, lui-même homme de sciences, en verra l'importance et assurera la connaissance de ses idées.

Aujourd'hui, la thermodynamique est devenue une des branches les plus importantes de la physique et connaît d'incessants développements. En 1974, une table ronde internationale, organisée par le C.N.R.S. et Polytechnique, s'est tenue à Paris : 'Sadi Carnot et l'essor de la thermodynamique'. Anglais, Allemands, Américains etc. ont mis chacun en lumière l'influence, les idées, les concepts et les méthodes de la thermodynamique en divers domaines : biologie, économie, philosophie, épistémologie. Ch. Gillispie, de Princeton University, consacre un volume à 'Lazare Carnot, savant et son influence sur son fils'.

Nous voyons ainsi que le fil est interrompu dans ces recherches et que durant deux siècles, la science moderne a dû s'appuyer sur le nom de Carnot en ce domaine si important, du mouvement et de la chaleur.

A la mort de Lazare, Hippolyte rentre en France âgé de 21 ans, en 1823, après huit années d'absence, à l'âge donc de la formation capitale du jeune homme, il retrouve son frère à Paris, mais se heurte aux mêmes difficultés que lui ; il est attiré par la philosophie et les sciences morales ; son désir est d'être avocat, mais il en est empêché par l'obligation de prêter serment au roi, ce qu'il refuse de devoir faire ; il se passionne pour le mouvement saint-simonien ; fait un très grand travail dans le sens de l'éducation populaire ; il contribue au développement de la Société Polytechnique d'enseignement pour adulte ; il est toujours à l'avant-garde pour la défense des condamnés politiques, des ouvriers, des malheureux ; il pratique un grand esprit d'entraide et ne craint pas de se mêler aux nombreuses journées sanglantes qui ont jalonné la Monarchie de Juillet.

Au gouvernement de 1848, il a la charge du ministère des Cultes et de l'Instruction publique ; il trouve là, avec les idées et les projets que son père avait déjà espéré mettre en application,

- établissement de l'instruction primaire obligatoire pour tous, garçons et filles,
- accès des écoles d'enseignement secondaire et supérieur aux jeunes gens sans fortune,
- écoles primaires supérieures,
- bibliothèques publiques,
- écoles maternelles,
- école d'administration,

toutes ces dispositions, étudiées depuis des années, n'attendaient que leur mise en application. Il est contraint de démissionner au bout de peu de mois. L'arrivée de Louis-Napoléon qui le remplace par Falloux anéantit ses plans et il faudra attendre la III<sup>e</sup> République pour en voir la réalisation.

Toujours dans l'opposition (c'est maintenant l'Empire qu'il combat) c'est à la Chambre qu'il poursuit sa lutte pour l'instruction publique. Il a la joie de voir enfin la République établie et sa longue vieillesse lui permettra de jouir du bonheur, en 1888, de voir son fils Sadi porté à la Présidence de la République. Hippolyte avait épousé en 1834, Claire Dupont, d'une famille de Chabanais et de Limoges, dont la mère, Marinette Niaud, jolie et pétulante jeune fille avait figuré la déesse raison à Limoges ; leurs attaches étaient à Chabanais où leur maison est encore entre les mains d'une arrière petite-fille ; les vacances d'Adolphe et de Sadi se passèrent en grande partie dans notre région.

Sadi, ingénieur des Pont-et-Chaussées, député de la Charente, fit une carrière politique sans tapage. Il fut ministre des Travaux publics et des Finances.

Devant les agitations causées par le scandale Wilson et la démission de Grévy, Carnot, sollicité d'être candidat à la Présidence accepte, mais déclare qu'il ne fera pas un pas ni une démarche pour y être porté. La situation politique intérieure est instable et quelque révolution semble toujours prête à prendre le dessus. Le général Boulanger, tout à coup, est idolâtré par la foule, Sadi Carnot, avec pondération, garde la maîtrise de ses fonctions (il fait, à l'occasion de la candidature de Boulanger en Dordogne, une visite dans notre département au milieu d'un grand échauffement des esprits, et ce n'était pas sans mérite) et finalement le boulangisme s'évapore !

Ces troubles faisaient peur à l'Europe, presque entièrement monarchiste à cette époque, qui craignait, encore une fois, la contagion des idées de liberté. Chacun de ces pays était prêt à écraser la France à la première occasion. Aucun monarque n'avait de relation avec le chef de l'Etat français et aucun ne venait en France, même à titre privé, depuis la fin de l'Empire. Sadi Carnot, avec dignité et sincérité, se porta vers toutes les classes de la population et par des actions discrètes vers les Cours étrangères, les méfiances diminuèrent. Des contacts se nouèrent, et petit-à-petit, la Russie, puis l'Angleterre, virent leurs souverains reprendre des relations cordiales avec la France. En réponse à la Triple-Alliance, ce sera l'Alliance Franco-Russe et le début de l'Entente cordiale.

L'exposition de 1889, organisée pour fêter la centenaire de la Réunion des Etats-Généraux fut d'abord boudée par l'étranger, mais le Président tint bon pour la poursuite de sa réalisation et ce fut un énorme succès.

Cette même année, les cendres de Lazare Carnot furent transportées au Panthéon. Il restera encore cinq années à Sadi pour remettre la France en meilleure position, avant d'être inhumé à côté de son grand-père en 1894, après son assassinat par Caserio.

En 1887, les anarchistes avaient signé leur programme : « *plus de propriété, plus de capital, plus de patrie, plus de frontières, plus d'état, guerre à toute autorité quelle qu'elle soit... Le fait insurrectionnel destiné à affirmer par des actes les principes socialistes est le seul moyen de propagande efficace* ».

Ils tentent des assassinats de souverains partout en Europe, bombes contre des édifices publics ou privés jusqu'aux Etats-Unis, vols d'explosifs ; exécutions et repréailles se succèdent, bombe à la Chambre, dans les cafés, menaces envers le Chef de l'Etat : la violence est partout, les victimes se multiplient, la prochaine sera Sadi Carnot !



Son frère Adolphe, mon grand-père, resta toute sa vie fidèle à Chabanais. Ingénieur des mines, son premier poste entre 1864 et 1871, fut à Limoges (où il était né et où mon père naîtra en 1869) ce qui lui donna l'occasion d'avoir à donner son avis sur le projet de voie ferrée entre Angoulême et Limoges. Deux projets étaient en présence : l'un qui devait passer par Montbron, Piégut et Lafarge, dit 'trajet par Nontron' bien qu'il eut la particularité de ne pas y passer ! , l'autre passait par La Rochefoucauld et Saint-Junien par la vallée de la Vienne. Dans une brochure, datée de 1867, il explique les raisons évidentes qui devront faire préférer ce deuxième parcours ; une moindre distance, moins de frais d'établissement de la ligne, et pour son exploitation, rien ne plaide en faveur du trajet en Nontronnais ; moins d'habitants, d'entreprises industrielles et de produits du sous-sol, moins de récoltes. Des esprits hardis, cependant ne craignaient pas d'avancer que le tracé par Nontron ne serait pas seulement le chemin d'Angoulême à Limoges, mais un « *tronçon de grande ligne destiné à relier Nantes et les autres ports de l'Océan à ceux de la Méditerranée... La voie commerciale de tous les produits exotiques, avec l'ouverture du canal de Suez, jusqu'à l'Océan, passerait par Lafarge et Piégut, ainsi que tout ce qui est produit par Lyon, Marseille etc. ...* » Projet mirifique, qu'Adolphe Carnot avec son esprit pratique, sans doute avec raison, condamne, malgré le soutien que le Conseil général de la Dordogne avait cru devoir lui donner.

Sa maison de Savignac, près de Chabanais, passa à un de ses fils, mon oncle, qui épousa en 1905, Geneviève Mérillon, dont toute la famille maternelle, Fonraud et Marcillaud de Bussac, est intimement liée à Nontron. Les allées de Bussac portent le nom de celui, qui, ancien maire, les a offertes aux Nontronnais, tandis que la place Mérillon fut ainsi nommée pour honorer Daniel Mérillon, son gendre, haut magistrat, d'origine bordelaise, mais qui s'était beaucoup attaché au Nontronnais.

Au terme de cette causerie, il me reste à espérer que j'aurai su vous intéresser à cette famille Carnot, tellement attachée à son pays, semblable à des centaines de milliers d'autres familles françaises. Ce qui la distingue, sans doute, c'est d'avoir donné naissance – dans une période de l'histoire de France, où celle-ci a connu les plus profonds et rapides bouleversements, tant politiques que scientifiques, de son histoire – à une série d'hommes éminents qui lui ont consacré tout leur travail et leur énergie. Elle sera sortie, pendant plus d'un siècle de l'anonymat, mais les jeunes générations qui la composent actuellement, assurent plus simplement sa tradition d'hommes et de femmes sérieux, modestes et travailleurs.

Communication au GRHIN  
Les 6 avril et 3 août 1978

Paulette Bourdiol.

## Notes annexes.

### ‘Sadi Carnot et l’essor de la thermodynamique’.

Sous le nom de ‘Principe de Carnot’ on a l’habitude de placer deux affirmations fondamentales qui semblent régir l’ensemble des lois naturelles et qu’on peut appeler :

- 1 – le principe de la conservation de l’énergie
- 2 – le principe de la dégradation de la qualité de l’énergie.

C’est souvent au deuxième principe surtout qu’on applique le nom de principe de Carnot (ou de Carnot – Clausius).

Il s’agit de principes expérimentaux qu’on ne peut pas démontrer comme des théorèmes mathématiques. Mais leur généralité est telle qu’ils ne peuvent pas non plus être prouvés par une ou des expériences. Ils se trouvent prouvés par la vérification expérimentale de toutes les conséquences qu’on peut en tirer et ces conséquences arrivent à recouvrir toutes les connaissances humaines.

Sous leur forme initiale, les principes de Carnot ont été formulés dans le domaine de la thermodynamique, c’est-à-dire des transformations de chaleur en travail ou de travail en chaleur. C’est pourquoi on les appelle aussi les grands principes de la thermodynamique. C’est ainsi que Carnot les a énoncés, mais par la suite, ils ont été progressivement étendus à tous les domaines des sciences et il semble bien – quoique le temps lui ait manqué pour mûrir et publier ses réflexions – que Sadi Carnot ait pressenti l’aspect de grande généralité de ses principes.

En thermodynamique pure, les principes s’énoncent de la façon suivante :

#### 1<sup>er</sup> principe

Le travail mécanique et la chaleur sont deux formes de l’énergie qui peuvent se transformer l’une dans l’autre. Dans une telle transformation, la quantité d’énergie reste constante ; il ne se crée ou ne se détruit aucune quantité d’énergie ; elle change seulement de forme.

Pour mettre en évidence cette conservation ou cette équivalence, on définit et on mesure ce qu’on appelle ‘l’équivalent mécanique de la calorie’. 1 calorie vaut 4,18 joules.

#### 2<sup>ème</sup> principe

Si dans une telle transformation la quantité d’énergie se conserve, il n’en est pas de même de la qualité de cette énergie. Il y a en effet différentes qualités d’énergie : l’énergie mécanique est plus noble que l’énergie thermique ; une énergie thermique est d’autant plus noble qu’elle est à une température plus élevée.

Une quantité d’énergie donnée peut toujours se transformer intégralement en énergie de qualité inférieure ; l’énergie mécanique se transforme en énergie thermique par le frottement.

Au contraire, une quantité d’énergie ne peut se transformer que partiellement en énergie mécanique, la différence restant sous forme d’énergie thermique de qualité inférieure, c’est-à-dire à une température plus basse.

Pour produire de l’énergie mécanique à partir de la chaleur, par exemple dans une machine à vapeur, il faut disposer de deux sources de chaleur : une source chaude (le foyer de la machine) et une source froide ( un condenseur ou l’air ambiant). Les calories produites dans le foyer à température élevée tombent dans la source froide à basse température en produisant un certain travail mécanique, mais une partie d’entre elles doit nécessairement réchauffer la source froide, c’est à dire se dégrader.

Le rendement d’une machine thermique produisant du travail à partir de chaleur est nécessairement inférieur à 1.

Tel est le 2<sup>ème</sup> principe de Carnot ou principe de dégradation de l’énergie.

Ces deux principes ont été à la base du fonctionnement de toutes les machines thermiques : machines à vapeur, moteur à explosion, moteur diesel etc. ... dont le développement a permis l’industrialisation du monde au XIX<sup>e</sup> siècle et au XX<sup>e</sup> siècle. C’est assez dire leur importance.

Mais encore plus importante est la généralisation des principes de Carnot, entrevue, semble-t-il par Sadi Carnot, mais dont le développement se poursuit et ne s’achèvera probablement jamais,

car cette généralisation peut s'appliquer à toutes les connaissances humaines, dépassant les lois physiques pour atteindre à la véritable métaphysique – au sens étymologique.

Dans leur généralisation, les 2 principes peuvent s'énoncer ainsi :

1° - Dans un système clos, c'est-à-dire sans relation avec l'extérieur, la quantité d'énergie reste toujours constante. On peut l'appliquer, à la limite, à l'univers entier où, par définition, il n'existe pas d' 'extérieur'.

2° - Dans un tel système clos, l'énergie tend toujours à se dégrader, c'est-à-dire à passer d'un état supérieur plus noble à un état inférieur. Pour caractériser cette qualité d'énergie, les savants ont inventé et défini une grandeur appelée 'entropie' qui est d'autant plus grande que l'énergie est plus dégradée. Le 2<sup>ème</sup> principe de Carnot peut s'énoncer ainsi : dans un système clos, l'entropie augmente constamment. L'augmentation de l'entropie se traduit par la transformation de toutes les sortes d'énergie dans l'énergie la moins noble, qui est l'énergie thermique. Elle se traduit aussi par la suppression progressive de toutes les différences, par l'uniformisation des températures, par le triomphe du hasard sur toutes les organisations matérielles.

Toutes les découvertes de la science, depuis le début du XIX<sup>o</sup> siècle, ont apporté successivement des confirmations éclatantes de la validité des principes de Carnot généralisés ; telles sont par exemple :

- La découverte de l'électricité qui était une nouvelle forme de l'énergie qui obéit aux deux principes.

- la découverte de la radioactivité, puis de l'énergie nucléaire qui semblait à priori déconcertante à l'égard de ces principes, jusqu'au jour où l'on a compris et admis que la matière elle-même n'était qu'une autre forme de l'énergie et qu'il pouvait y avoir transformation de l'une dans l'autre, ces transformations obéissant aux principes de Carnot.

Ces principes apparaissent maintenant à tous les scientifiques comme tellement intangibles et primordiaux que si, par aventure, certaine nouvelle constatation ou découverte ne semble pas y obéir, ils recherchent l'erreur ou l'oubli qui doivent certainement être à l'origine de cette anomalie. C'est de cette façon qu'a été récemment inventé à priori, puis découvert expérimentalement, un corpuscule élémentaire nouveau, baptisé 'neutrino'.

Les principes de Carnot dépassent même les domaines de la science proprement dite, pour atteindre ceux de la philosophie. C'est surtout le second principe qui donne lieu à de nombreuses réflexions et théories philosophiques. La liaison irréversible entre le temps et l'entropie permet à la fois d'éclairer la notion mystérieuse du temps et de donner la direction de l'évolution du monde. Bergson avait remarqué que ce principe est la seule loi scientifique qui évoque l'idée d'évolution et nous fait connaître l'avenir.

Certains philosophes y voient une preuve de la création du monde ou du moins d'un début du monde. Si, en effet, disent-ils, le monde existait de toute éternité, il aurait eu le temps d'augmenter indéfiniment son entropie et l'univers serait arrivé à l'état d'uniformité et de désordre absolu vers lequel le second principe le fait tendre.

Il est cependant une catégorie de scientifiques que les principes de Carnot ne satisfont pas ; ce sont ceux qui s'occupent de la vie sous tous ses aspects ; biologistes, paléontologues, archéologues, sociologues, voire économistes. On constate en effet, que, contrairement au second principe de Carnot, l'évolution de la vie sur la terre ne semble pas tendre vers une plus grande unification et égalisation mais au contraire vers une spécialisation et une organisation de plus en plus développée, c'est-à-dire vers une diminution de l'entropie. Les savants en déduisent que la vie est une source d'entropie négative ou néguentropie. Cela donne à la vie un caractère fondamental différent de tous les autres phénomènes. Les philosophes spiritualistes chrétiens, tels Teilhard de Chardin, voient dans cette évolution vitale, à rebours de l'évolution normale de Carnot, une marque de la puissance divine, ou encore de l'amour pris dans son sens le plus général, qui serait créateur de néguentropie.

De leur côté, les sociologues et économistes discutent pour savoir si leurs sciences relèvent du second principe de Carnot comme les sciences physiques ou si elles sont analogues aux sciences de la vie ou l'entropie diminue.

Nous voilà bien loin de la machine à vapeur qui était à l'origine de ce second principe, peut-être en pleine élucubration utopique, mais il reste quand même extraordinaire que tant de choses passionnantes aient pu sortir de l'intuition géniale de Sadi Carnot.

Cette note annexe est le résumé établi par Pierre Blanc, des travaux de la Table ronde internationale organisée en 1974 à Paris par le CNRS et l'Ecole Polytechnique : « Sadi Carnot et l'essor de la thermodynamique ».

## LA POSTE À NONTRON JUSQU'AU TIMBRE-POSTE.

Nontron ne figure dans aucune des listes des Bureaux de Poste, avant la Révolution, et son nom apparaît pour la première fois dans l'almanach national de l'an II. Il est cependant mentionné dans le dictionnaire des postes de Guyot en 1754 (Dr. Lafon).

### Arrivée du courrier : (voir Planche 1)

Le courrier parvenait à Nontron par :

- 1) Pontarneau et Saint-Pardoux, villes situées sur la seule route postale qui parcourait la région vers 1602 (route Limoges-Périgueux)
- 2) Thiviers, une modification de parcours ayant eu lieu sur la vieille route postale vers 1750.

Notes sur ces trois bureaux ou relais desservant Nontron :

**Pontarneau.** Un relais distribution y existait en 1703 et fut supprimé peu après 1759. En 1718/1720, Louis Versaveau y était Maître de postes.

**Saint-Pardoux.** Un relais distribution y existait en 1703 et fut transféré à Thiviers en 1750, lors de la mise en service de la nouvelle route.

En 1606, on trouve un Vincent Fourichon, Maître de postes et qui dirigeait encore le relais en 1622. Ses descendants se transmirent la charge jusqu'au transfert en 1750, et devinrent postiers distributeurs.

En 1640, Jean Fourichon qui se disait 'Sieur de la Poste' fut condamné à 220 livres d'amende pour usurpation de noblesse, ce qui ne l'empêcha pas de continuer à porter ce titre, qui était du reste le nom de sa fonction, et non celui d'une terre.

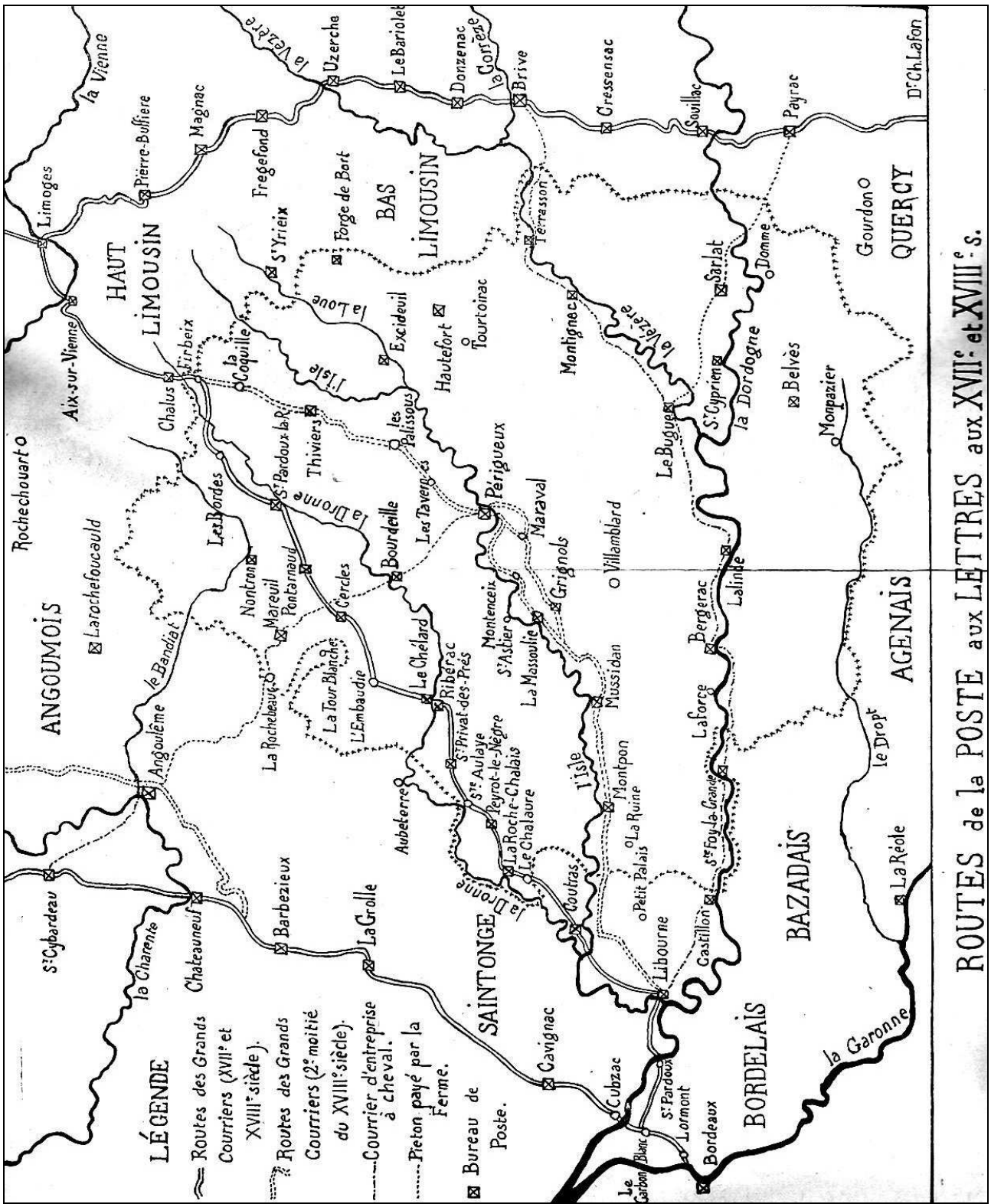
**Thiviers.** Bureau en titre en 1750, en remplacement de Saint-Pardoux. Antoine Fourichon, Maître de postes de Saint-Pardoux continua ses fonctions à Thiviers. Dans les registres des paroisses voisines, on le trouve qualifié de 'Directeur des postes'. Un autre Fourichon lui succéda à partir de 1780. Thiviers eut sa marque de départ dès 1759.

Y eut-il à Nontron une simple distribution ou un bureau en titre ?

En 1751, les habitants refusèrent de consentir une imposition pour l'augmentation des gages des piétons de la poste aux lettres de Thiviers, préférant payer en sus de l'imposition ordinaire, 2 sols par lettre venant de ce bureau.

Puisqu'il s'agit de piétons de Thiviers, ce n'était donc pas des messagers de la communauté de Nontron, et leur existence présume celle d'un bureau dans cette dernière ville.

Dans le registre paroissial de 1757, est mentionné M Desvergues, directeur de la poste à Nontron. En 1764, se marie, toujours à Nontron, Mathurin Couvrat, qui est ainsi qualifié dans un autre registre l'année suivante : Mathurin Couvrat des Vergnes, directeur des postes de Nontron... Enfin en 1788, on relève dans un autre registre le nom de Godefroy Couvrat, bourgeois et directeur de la poste aux lettres de Nontron, qui devait être le fils ou un parent du premier, et qui, quelques temps auparavant, était qualifié d'avocat à la Cour.



Il ne peut donc y avoir de doute sur l'existence du bureau en titre de Nontron, d'autant que la ville avait pris de l'importance depuis le milieu du siècle. Mais on ne lui connaît pas de marque de départ jusqu'à la Révolution. (Direction en 1792)

Le bureau devait être situé rue Camille Chabanneau, au n° 14. (ancienne rue des Arceaux)

## Historique de la poste.

Sous l'ancien régime, au 16<sup>ème</sup> siècle, le courrier était rare, et son transport rudimentaire. La lettre à ses débuts ne ressemblait en rien à nos correspondances actuelles. Pas d'enveloppe. La lettre était généralement pliée en quatre et fermée très souvent par un cachet de cire, auquel on ajoutait, au début, un lacet.

Le nom du bureau d'origine est inscrit au recto de la lettre de la main du facteur. En 1695 apparaît la première marque au tampon.

Le premier tarif de taxe valable pour toute la France apparaît en 1676.

Parmi les marques postales, trois catégories sont à étudier :

- 1) les marques en port dû
- 2) les marques en port payé
- 3) les déboursés

**1) La marque en port dû** : La plus courante. A cette époque le port de la lettre était payé par le destinataire. Il eut été impoli d'agir autrement. La somme à percevoir est indiquée sur le recto par le bureau expéditeur et cette somme est variable selon la distance que la lettre a à parcourir.

Les premières marques de port dû sont manuscrites. C'est l'indication du bureau de départ mise de la main du directeur. Une circulaire du 3 mars 1749 rend obligatoire l'apposition de la marque au tampon. Les directeurs devaient en assurer les frais !! Les marques en port dû n'apparaissent que sous la Révolution avec numéro. (Uniformisation des cachets réalisée en novembre 1791. Nontron : 2 marques noires (voir planche 2).

**2) La marque en port payé** : est beaucoup plus rare. Il faut en effet une circonstance particulière pour que le port soit payé par l'expéditeur. Ce sont en particulier les lettres écrites aux magistrats, curés, hommes de lois, à qui on écrit en port payé, car ceux-ci auraient refusé toute lettre dont le port n'aurait pas été acquitté. Marques en port payé n'apparaissent avec le numéro que sous la Révolution.

Nontron : 2 marques noires et deux marques rouges (voir planche 3)

Une erreur, 1 marque noire marquée Nontron (voir planche 4)

**3) Le déboursé** : La plus rare. Le terme déboursé signifie que le distributeur n'a pu trouver le destinataire de la lettre, ou que le destinataire a refusé la lettre. De ce fait il n'a pu percevoir la taxe due. Il note ce fait au verso de la lettre, inscrit le terme 'Déboursé' suivi du nom du bureau destinataire. La lettre est ensuite rendue au bureau de départ.

Pas de déboursé à numéro jusqu'à la Révolution.

Nontron : un déboursé manuscrit ?

Un déboursé noir (voir planche 5)

## Création de cachets à date ronds (avec intérieur amovible)

Plusieurs types à dater de 1830.

Nontron :	type 12 à ½ Fleurons, en noir	)
	Type 13 sans Fleurons, en noir	) voir planche 6
	Type 15 noir	)

PLANCHE II

23.  
NONTRON

23  
NONTRON

PLANCHE III

P.23.P.  
NONTRON

P.23.P.  
NONTRON

PLANCHE IV

P.23.R.  
NONTRON

PLANCHE V

DÉB 23  
NONTRON

PLANCHE VI



Type 12



Type 13



Type 15



## **Services postaux secondaires et distributions :**

Pour compléter les bureaux de direction, et servir le public, des services secondaires sont créés. Services rudimentaires dépendant toujours d'une direction. En 1808, elles portent le nom de distributions. En 1819, les distributions eurent toutes des cachets au tampon avec n°

En italiques appelées cursives.

La direction de Nontron avait sous son contrôle 3 distributions :

Bussière-Badil (avril 1845) (une erreur rare : Bussière Badel en une seule ligne)

Saint-Saud (1846)

Pluviers (1846)

## **Service postal rural :**

Les boîtes rurales donnent après les directions et les distributions, le maximum de facilité pour expédier le courrier.

Une loi de 1830 décrète que dans toutes les communes ne possédant pas de bureau de poste, une boîte rurale sera mise à la disposition du public.

Le facteur rural recueillera les lettres mises dans cette boîte, un jour sur deux (puis tous les jours, loi d'avril 1853)

L'administration percevant une taxe supplémentaire de 1 décime. C'est le décime rural. Ce décime rural était en rouge quand la lettre allait de la boîte rurale vers le bureau centralisateur, en noir lorsque la lettre venant du bureau était distribuée par le facteur dans la commune rurale.

De ce petit cachet de boîte rurale, il faut aussi rapprocher le cachet OR apposé sur les correspondances remises directement par l'expéditeur dans les mains du facteur.

Apparition du Timbre-Poste le 1<sup>er</sup> janvier 1849.

Communication au GRHIN

Le 1<sup>er</sup> février 1979

M Chaperon.

## L'ÉGLISE DE NONTRON PENDANT LA RÉVOLUTION.

Si l'on connaît les grands événements de la Révolution française, on ignore bien souvent ce qui s'est concrètement passé sur le plan local. En utilisant surtout le 1<sup>er</sup> registre de délibérations que possèdent les archives communales de Nontron (1), il est possible de se rendre compte quelle a été la situation de l'Église de Nontron pendant cette période. L'évolution des événements sur ce sujet particulier suit évidemment l'histoire de la Révolution française, allant d'une certaine harmonie, au début, jusqu'à la spoliation et la persécution violente.

L' 'utilisation' des églises de Nontron permettra de survoler rapidement cette évolution avant de s'arrêter plus longuement sur le destin des personnes et des biens de cette Église.

### **1) De l'accueil à l'occupation des églises de Nontron.**

Il est symptomatique que les premières manifestations révolutionnaires s'organisent dans le cadre traditionnel de l'Église. Les premières assemblées de citoyens se tiennent dans les églises, d'abord parce que la plupart du temps ces églises sont les seuls locaux capables de les contenir, mais aussi parce que ces assemblées comportaient, du moins au début, de véritables cérémonies religieuses.

En 1789, Nontron possédait trois églises plus ou moins utilisées pour le culte public. L'église paroissiale, Saint-Étienne, perchée sur son promontoire, spacieuse, mais d'accès difficile. Saint-Sauveur, la vieille église du Moustier bénédictin, sur la place de la Cahue, interdite quelques années plus tôt par l'évêque de Limoges à cause de son délabrement. Enfin et surtout la chapelle Notre-Dame des Clercs, sise au faubourg de la Croisette, soigneusement entretenue par les membres de sa Confrérie et qui servait de plus en plus d'église paroissiale. Chacune d'elles va être le théâtre d'événements révolutionnaires.

Et d'abord, après que le clergé au début de 1789 ait annoncé en chaire les prochains Etats généraux, le 6 mars les Nontronnais se réunissent « dans l'église Saint-Étienne, lieu choisi à raison de l'insuffisance du lieu ordinaire où se tiennent les assemblées de la paroisse ». Ce lieu ordinaire était la halle publique, place de la Cahue. A cette assemblée, Nontron qui compte 'plus de 500 feux' doit élire ses députés et rédiger son cahier de doléances. Dans ce cahier on parlera très peu du clergé, même pas pour se plaindre des dîmes, mais simplement pour « demander que le Concordat soit anéanti et la Pragmatique rétablie » comme charte des libertés gallicanes. (2)

Puis, tout au long du Registre des délibérations, nous trouvons les différentes utilisations des églises.

Le 20 septembre 1789, c'est à l'église Notre-Dame qu'entre « Vêpres et salut, la Milice prête le serment de fidélité à la Nation, au roi, à la Loi » sur ordre de l'Assemblée Nationale.

C'est également à Notre-Dame qu'en février 1790 commencent les premières et laborieuses séances des élections municipales qui se termineront le 18 février à Saint-Étienne. Le dimanche suivant, à la suite du maire, les nouveaux élus prêtent serment dans l'église Saint-Sauveur. Ainsi, à l'occasion de ces élections, les trois églises ont été utilisées. Le 3 juin, de nouveau, les soldats de la Garde nationale prêtent de nouveau serment « entre les mains du maire », à l'église Notre-Dame. Le 14 juillet, en union avec la grande fête de la Fédération qui se déroule à Paris, les deux vicaires de Nontron célèbrent une messe solennelle à Saint-Etienne en présence des autorités, de la Garde nationale qui, une fois encore, prête serment « devant l'autel ». Le 30 novembre ce sera

l'installation des juges du Tribunal du district, qui se fera à Saint-Etienne par une messe célébrée, cette fois, par Turcat, curé de Nontron.

En 1791, le 14 juillet, de nouveau à Saint-Étienne, fête de la Fédération avec une messe présidée par Turcat assisté de plusieurs prêtres et chacun d'y renouveler « le serment civique ».

En octobre, le procureur de la commune invite les citoyens à se rendre à Notre-Dame pour y chanter un Te Deum à l'issue des Vêpres pour la nouvelle Constitution française. Le maire y prononce « un discours analogue à la circonstance ».

Les assemblées générales comme pour la nomination des membres du Conseil de la commune (le 25/10/1792) se font d'ordinaire à Saint-Étienne, de même l'élection du maire (6/1/1793).

Mais à mesure que la persécution va s'accroître, les biens des églises vont être saisis, vendus ou utilisés à d'autres fins. Le 8 juillet 1792, Saint-Sauveur est remise à la commune par son prieur ; il est vrai que c'est déjà presque une ruine.

Le 1<sup>er</sup> janvier 1794 (20 Pluviôse an II) l'église Notre-Dame est transformée en atelier de salpêtre.

Seule reste l'église Saint-Étienne. Mais après l'abolition du culte catholique, qualifié de « fanatisme et de superstition » (décret du 5/10/1793), elle va devenir le Temple décadaire. Dans ce Temple, le Registre ne parle pas de cérémonies à « la déesse raison » ni à « l'Être suprême » ; il est vrai que celui-ci s'interrompt en septembre 1795 (Vendémiaire an IV) pour ne reprendre que fin mai 1800 (Prairial an VIII). Pour combler cette lacune due à la nouvelle organisation municipale décidée par la Constitution de l'An III, il faut avoir recours au Registre de délibérations du canton de Nontron, conservé aux Archives départementales.

Mais ce Registre ne nous dit pas grand chose sur l'utilisation des églises de Nontron. Par deux fois, en Nivôse et en Floréal an VI, il s'élève contre les abus de cloches : ces sonneries ne sont-elles pas « un des moyens que les ministres du culte emploient pour rétablir leur empire ? » (3) Toujours en l'an VI, le 20 Thermidor (7/8/1798), à l'occasion d'un décadi, les Gardes nationaux ont droit à un long « sermon » dans la « ci-devant grande église ». (4)

Et en l'an VII, le 19 Vendémiaire et le 6 Brumaire, le commissaire se lamente sur la désaffection des « célébrations des décadis qui ont lieu au Temple décadaire », sans doute toujours l'église Saint-Étienne ; et pourtant, on a sonné la cloche, et même fait battre la caisse dans toute la ville pour convier tous les citoyens de s'y rendre ! (5)

Conjointement à cette utilisation décadaire, les églises n'en continuent pas moins à être employées par des prêtres jureurs pour y exercer le culte. C'est ainsi que le 26 Nivôse an IV (1/1796) Martial Deperet déclare « que l'enceinte choisie pour l'exercice du culte catholique dont il remplit le ministère, est la ci-devant église Saint-Etienne ». Le même jour, son 'concurrent' Guillaume Boyer déclare « que son enceinte à lui est la ci-devant église Notre-Dame ». Et tout au long des années suivantes, jusqu'en l'an VIII, nous voyons ces deux 'ci-devant églises' servir d'églises du culte constitutionnel. (6)

Avec la reprise du Registre de la municipalité de Nontron, en l'an VIII, le 25 Messidor (14/7/1800) le compte-rendu de la fête de la Concorde mentionne un rassemblement au « Temple décadaire » où la population écoute les discours du maire et du sous-préfet. Après quoi, un défilé où « quatre fusiliers portant un monument représentant la Bastille se rend place de la Cahue, et là, au cri de 'Vive la Liberté', la 'Bastille' est renversée. Et tout se termine par un bal public donné aux frais de la commune.

Ainsi, jusqu'au bout, l'église Saint-Étienne continue d'accueillir les ultimes fêtes révolutionnaires en attendant, après le Concordat, d'être rendue exclusivement au culte.

## 2) Clergé séculier, religieux et religieuses.

Au moment où éclate la Révolution, Nontron, malgré ses nombreuses églises, ne compte cependant qu'une seule paroisse. La ville possède aussi deux couvents franciscains, l'un d'hommes, les Cordeliers, l'autre de femmes, les Clarisses. Mais les bouleversements de cette période vont

amener de nombreux changements dans ce personnel ecclésiastique. Voyons le comportement et le destin des unes et des autres.

Et d'abord le clergé séculier qui assurait le Service de la paroisse ; un curé assisté en 1789, de deux vicaires.

Jean-Baptiste Turcat est curé de Nontron depuis 1752. Avec sa paroisse, pendant ces 27 ans, ça n'a pas toujours été le grand amour. Licencié en droit, il se trouva souvent en procès. Mais enfin, il est là, âgé maintenant de 52 ans. En mars 1789, il se rend à Périgueux pour siéger à l'Assemblée du clergé préparatoire aux Etats généraux. Aux procès verbal il signe pour lui et pour les curés de Saint-Estèphe et d'Augignac, dont il a reçu délégation.

Le 4 octobre, sollicité à Nontron, de participer à une 'souscription volontaire et patriotique', il déclare « qu'écrasé par la grêle, il ne peut souscrire que 300 livres. »

Le 2 novembre, on lui demande le « surplus de l'argenterie des églises pour l'envoyer à l'Hôtel des monnaies ».

Le 23 du même mois, il signe avec de nombreux Nontronnais une pétition à l'Assemblée nationale pour « solliciter l'établissement à Nontron d'un siège royal et d'une assemblée de district ». Nontron est la première ville du département à faire pareille demande.

Convoqué par le Conseil le 14 janvier 1790 pour s'expliquer sur la livraison de l'argenterie, Turcat refuse de se mêler de cette affaire et en rejette toute la responsabilité sur les syndics, ces laïcs qui gèrent les biens de l'église.

Le 26 février, le curé de Nontron se présente devant la nouvelle municipalité pour faire déclaration de ses revenus conformément à la loi (2/11/1789). Désormais, c'est l'Etat qui va lui verser un traitement. Cette déclaration nous apprend que le curé de Nontron n'a pas de maison presbytérale, mais il reçoit de la paroisse 100 livres par an pour son logement. Il est de plus à la portion congrue de 700 livres par an, les gros décimateurs de Nontron étant l'abbesse de Saint-Ausone d'Angoulême et le prieur de Saint-Sauveur. Comme 'fonds ecclésiastique' le curé ne possède qu'un petit pré sur le Bandiat, rapportant une charretée de foin, grevée d'une fondation annuelle de deux messes solennelles. Une autre fondation de 100 livres à charge de célébrer 100 messes par an. Quant au casuel « il n'est point appréciable dans une ville où il y a peu de familles aisées... et beaucoup de pauvres à qui il faut plutôt donner que recevoir d'eux ».

Vu cette déclaration et l'importance de la population (2700 habitants) Turcat va recevoir de l'Etat un traitement de 2000 livres par an. Il le touchera régulièrement de janvier 1790 à la fin de 1793.

En avril 1790, il signe un projet d'une nouvelle souscription « pour subvenir aux besoins des pauvres ».

Le 14 juillet, M le curé est-il malade ? ou boude-t-il cette Révolution qui en prend de plus en plus à son aise avec l'Eglise ? Toujours est-il qu'il ne paraît pas à la fête organisée à Nontron en union avec la Fédération des Gardes nationaux réunis à Paris. Il y a pourtant une cérémonie religieuse : elle sera célébrée par les deux vacataires. Il est vrai que deux jours plus tôt vient d'être votée la Constitution civile du clergé.

Par contre, le 30 novembre, il dira la messe d'installation des nouveaux juges du district.

Le dimanche 2 janvier 1791, Turcat vient avec empressement prêter le serment civique, c'est-à-dire le serment à la Constitution civile condamnée par Pie VI en mars et avril 1791.

En juillet 1792, il réclame une indemnité pour le loyer de son presbytère. Et au mois d'octobre, avec un groupe de prêtres nontronnais, il prête le nouveau serment, celui de la loi du 5 août 1792, appelé 'de la liberté et de légalité'.

Mais déjà on est passé sous le régime de la Convention qui va décider la séparation pure et simple de l'Eglise et de l'Etat.

Aussi, le 27 octobre 1792, le curé doit remettre tous ses registres paroissiaux à la municipalité qui est désormais chargée de l'état civil. Puis arrivent la spoliation des églises et tous les efforts pour détruire le culte qualifié « de fanatisme et de superstition », Turcat n'intervient plus. Simplement nous savons par ailleurs que le 1<sup>er</sup> Pluviôse an II, il adresse une lettre de démission « aux dignes citoyens administrateurs du district de Nontron ». En voici quelques

passages : « le pétiteur vous représente que ses forces physiques, souvent morales mêmes, lui manquent de plus en plus... il croit sage et prudente la démission pure et simple qu'avec le plus vif déchirement de son cœur, il a l'honneur de faire entre vos mains... je me repose dans la plus confiante sécurité sur tous vos bons offices pour m'aider à prolonger mes jours, sous vos propres yeux, quelques laborieux et dégoûtants que me les peigne une nature défaillante. Mon cœur fut toujours à vous... il le sera jusqu'à mon dernier souffle de raison. Turcat, renonçant dès ce moment à toutes fonctions curiales comme au titre de curé ». (7)

Quelques jours plus tard, le 11 Pluviôse, affublé d'un prénom révolutionnaire, il obtient de la municipalité un certificat de civisme délivré au nom de Romain Turcat. Avec ça, il va échapper à la déportation et à la réclusion. Il reste quelques années à Nontron puisqu'en Nivôse an VII, toujours à Nontron, il prête le serment 'de haine à la Royauté'. (8)

Dès que les circonstances vont le lui permettre, il rejoint sa famille à Angoulême. « Le 12 octobre 1807... J-B Turcat, prêtre, ancien curé de Nontron, âgé de 82 ans, décédé ce jour à 7 heures du matin, demeurant à Angoulême dans le domicile du sieur Guillemeteau, avoué, son neveu par alliance... »

Le curé de Nontron ne fut pas un martyr de la Révolution. Il a essayé de vivre avec elle. Il démissionne mais n'abdique pas. Il a prêté tous les serments et il s'efforcera de bénéficier de sa pension ecclésiastique. Après la Révolution, à cause de son grand âge ou d'un besoin d'effacement, il se retire dans sa famille et Mgr Lacombe ne le nommera même pas chanoine de sa cathédrale.

En 1789, le curé de Nontron est secondé par deux vicaires, Léonard Ratineau et Joseph Ribadeau-Dumaine. Tous les deux signent l'adresse à l'Assemblée nationale du 23 novembre. En l'absence du curé, ils célèbrent religieusement le 14 juillet 1790. Le 5 janvier 1791 a lieu à Nontron, pour tout le district, l'élection des curés constitutionnels en remplacement des curés 'non-conformistes'. Le 2 janvier 1791, ils prêtent avec leur curé, le 'serment civique'. Dumaine est élu curé de Saint-Estèphe. Averti de cette nomination, « il se rend aussitôt dans l'Assemblée électorale à laquelle il témoigne sa reconnaissance ». De même, le même jour, Ratineau est élu curé de Mareuil. (9)

Turcat prend alors comme vicaires des religieux qui, ayant quitté leur couvent, se sont retirés en Nontronnais. C'est ainsi qu'un François Lapouraille, ci-devant bénédictin de la ci-devant Congrégation de Saint-Maur, devient vicaire constitutionnel de Nontron et prête le serment civique le 2 octobre 1791. lors du serment 'égalité-liberté', le 8 octobre 1792, un deuxième vicaire est mentionné, Jean Menut, lui-aussi ci-devant bénédictin de Saint-Gervais-des-Prés. Après deux ans de vicariat, tous les deux vont abdiquer devant les administrateurs du district, le 11 Frimaire 1793, en faisant les déclarations suivantes : F. Lapouraille « Je renonce au métier de prêtre pour me ranger dans la classe des vrais et sincères républicains et les défendre jusqu'à la mort ». Et pour J. Menut : « déclare, passé dimanche prochain, se démettre de toutes fonctions publiques et sacerdotales et ne conserver que d'autre titre que celui de citoyen français. » (10) Et avec Turcat, ayant pris comme lui le prénom de Romain, Menut obtient de la municipalité un certificat de civisme le 11 Nivôse an II. Il n'est plus question de Lapouraille.

Avec ces abdications et la démission de Turcat, ce qui reste de l'ancien clergé séculier de Nontron se désagrège et disparaît.

Dans la période trouble où nous entrons, de l'an III au Concordat (1803), il est difficile de préciser clairement quel fut le clergé qui assura un certain culte dans notre ville. Cependant, le 28 Messidor an III, le Registre signale Guillaume Boyer qui « se propose d'exercer le ministère d'un culte connu sous le nom de culte catholique, dans l'étendue de la commune de Nontron. » Le 3<sup>ème</sup> jour sans-culottide de la même année, un 'concurrent', Martial Deperet, fait la même proposition à la municipalité. Tous les deux en Vendémiaire an IV déclarent reconnaître « que l'universalité du Peuple français est le souverain et ils promettent soumission et obéissance aux lois de la République. » Nous savons par ailleurs que Deperet exerçait son ministère 'dans la ci-devant église Saint-Etienne' et Boyer 'dans la ci-devant église Notre-Dame'. Ce dernier sera secondé par Simon Pastoureau, puis par Simon Blancheton. (11)

En plus du clergé séculier local, la municipalité de Nontron voit défiler un certain nombre de prêtres 'étrangers' qui viennent devant elle déclarer leurs revenus, prêter serment, avertir de leur changement de domicile ou réclamer quelques certificats. Enumérons rapidement ces prêtres plus ou moins de passage.

Pierre Blancheton, vicaire de Saint-Martial, fait sa déclaration de revenus le 28 février 1790. Il est suivi de son curé, Fourien de Villopré qui le 2 mai 1790 vient exprimer son mécontentement parce qu'un de ses terrains va être coupé par le chantier de la route de Nontron à Châlus... Le 15 Vendémiaire an III, retiré à Nontron dans sa famille, le 'ci-devant curé de la Valette-les-Eaux' obtient un certificat de civisme.

Le 9 avril 1790, Périgord des Borderies, curé de Marval – Haute-Vienne – vient déclarer ses deux bénéfiques à Nontron comme 'la ville la plus proche de son domicile'.

Le 9 janvier 1791, le père de Hugues Dufraisse, qui est vicaire à Miallet, mais également cordelier de la Maison de Libourne, déclare que ce fils veut quitter sa communauté pour se retirer à Nontron dans sa famille. Ce 'ci-devant cordelier' sera élu le 5 juin 1791 curé constitutionnel de Saint-Front-de-Champniers.

En octobre 1792, un curé des Charente, Guillaume Patoureau, fixe son domicile à Nontron. Le 8 Fructidor an II, Las Escuras, ex-prêtre, obtient un certificat de civisme.

Ce ne sont là que quelques exemples enregistrés par notre registre parmi ces nombreux prêtres et religieux qui, bousculés par la Révolution, hors de leur paroisse ou de leur couvent, vinrent chercher refuge en Nontronnais, en général auprès de leur famille.

En Plus du clergé séculier, Nontron possédait un couvent de Cordeliers. Leur déclaration de revenus, faite devant la municipalité le 24 février 1790, précise que leur communauté se composait alors de '6 prêtres religieux et un frère lai'. Le 31 octobre, le supérieur André Lamirande demande et obtient l'autorisation de se retirer dans sa famille, dans le district de Confolens « pour y jouir du traitement accordé aux religieux » qui quittaient leur couvent. A son tour, le frère convers Antoine Cibot fait la même demande le 13 décembre. Pendant quelques jours encore, le gardien Pierre Marcillaud de Lavalette s'efforce de préserver son couvent en portant plainte contre des inconnus qui auraient commis des dégradations. Mais dès le 6 janvier 1791, avec deux autres religieux, il demande à son tour de se retirer, lui et Desperet à Nontron, et Dujardin à Périgueux. Le 21 janvier c'est François Blanchard qui déclare vouloir quitter la vie commune et il part de Nontron. En octobre 1792, Cibot (toujours là) et Desperet prêtent serment ; ils sont suivis d'autres Cordeliers retirés à Nontron, sans doute dans leur famille, mais venus d'autres couvents : Jean-Baptiste Bellicot, Guillaume et Etienne Chabaneau, Jean Tamagnon et Pouge.

En plus des Cordeliers, Nontron a accueilli quelques autres religieux. Un Chanceladais, Fanty-Lescure y prête le serment en octobre 1772 ; un carme, Ribadeau-Dumaine demande un certificat de civisme le 8 Fructidor an II.

La plupart de ces religieux sont prêts à prêter le serment, aussi vont-ils être élus comme curés des paroisses du Nontronnais, démunies de leur pasteur réfractaire.

A côté des religieux, il y a également à Nontron, un couvent de Clarisses. Le 28 février 1790, leur syndic, Fourien de Villopré, fait en leur nom leur déclaration de revenus. Nous apprenons que ce couvent compte 19 religieuses dont deux sœurs converses. La supérieure, sœur St Georges (45 ans) est une Marie Delrieu. Jeanne Fonfroide, en religion sœur St Augustin, (34 ans) est économiste. Parmi les autres, certaines portent des noms connus aujourd'hui encore en Nontronnais, comme Dubreuil, Faure, Blanchon, Lapeyre de Mensignac, Vieillelard (au nombre de trois sœurs de ce nom), Larret... Toutes et chacune déclarent « vouloir rester dans leur couvent et y continuer la vie commune ». A cette époque, du moins dans les ordres religieux, les femmes furent d'une autre trempe que les hommes. Mais elles aussi furent contraintes d'abandonner leur couvent et de rejoindre leur famille.

Ainsi prêtres, religieux et religieuses furent-ils dispersés et leurs maisons vides étaient alors prêtes à être vendues par l'Etat comme biens nationaux.

### 3) Les biens d'Eglise.

Les biens d'Eglise étaient à Nontron de différentes sortes. Il y avait d'abord les églises elles-mêmes avec leurs 'richesses' relevant soit du clergé séculier ou régulier, soit d'associations de pieux laïcs appelées 'confréries'. D'autre part, les maisons religieuses (hommes ou femmes) possédaient également un certain patrimoine qui, en vertu des nouvelles lois, devenait propriété de l'Etat.

Les 'richesses' des églises en général consistaient essentiellement dans leur 'argenterie'. Dès novembre 1789, la municipalité nomme quatre commissaires pour en faire l'inventaire afin d'envoyer à l'Hôtel des monnaies tout ce qui n'est pas indispensable au culte. Cependant les Nontronnais voudraient bien tirer une contrepartie ; ils proposent au gouvernement cette argenterie contre « des armes absolument nécessaires à la sécurité et à la tranquillité publique ». Cette proposition n'ayant pas de suite, en avril 1790, on va demander à l'Assemblée nationale l'autorisation de vendre cette argenterie (toujours pas remise) pour le secours des pauvres qui se fait de plus en plus pressant. Même demande le 7 mai suivant. Mais de telles transactions ne semblent pas avoir réussi et on doit remettre tant bien que mal, quelques pièces de cette argenterie. Les choses vont prendre un tour autrement radical en l'an II, quand se déclenche la déchristianisation. La plupart des prêtres ont abdicqué, le culte est supprimé et « ne voyant dans ce culte catholique que fanatisme et superstitions », nos édiles municipaux décident pendant le mois de Frimaire, de faire procéder à « l'enlèvement de tout l'or, argent et argenterie et autres richesses de toutes espèces qui existent actuellement dans les différentes églises de Nontron, pour les faire servir à l'avantage de la République. » Deux commissaires, issus de la Société populaire, vont même partir pour Paris pour « en faire don à la Convention, au nom de la municipalité. »

Les biens des confréries, nombreuses à Nontron, sont également visés. Ces confréries, associations de Laïcs, ont pour but l'édification de leurs membres, mais aussi la bonne gestion de leurs biens, rattachés à l'une ou à l'autre église de la ville.

Ainsi la Confrérie Notre-Dame des Clercs avait en charge la chapelle Notre-Dame. Une autre Confrérie, celle de Saint-Roch, avait également son siège dans cette même chapelle. La Confrérie de la Nativité de la Ste Vierge, elle, était rattachée à l'église des Cordeliers (12). M de Laugardière raconte longuement dans sa 'monographie de la ville de Nontron' les diverses péripéties entre la municipalité et le syndic de la Confrérie Notre-Dame des Clercs, le sieur Fourien de Villopré. Ce dernier s'efforça, mais en vain, de sauver le patrimoine de sa Confrérie. Des poursuites furent même engagées contre lui pour le contraindre à remettre son argenterie, ce qui fut fait le 9 décembre 1791. Entre temps, le syndic récalcitrant sera remplacé par d'autres (J-B. Lafarge, J. Faye et F. Feuillade) sans doute plus conciliants.

La petite Confrérie de Saint-Roch qui occupait une modeste chapelle de Notre-Dame des Clercs, élit également des nouveaux syndics en septembre 1791, et deux mois plus tard, elle remet quelques objets.

Enfin la Confrérie de la Nativité de la Ste Vierge a remis, elle aussi, à la même époque ses 'richesses' en novembre 1792, son syndic, Boyer Ménesplier fils, remet tout le mobilier d'après un inventaire déjà établi le 19 mars 1790 : ornements, bannière, custodes, chandeliers, lampes... et un orgue à 3 soufflets.

Après les Confréries, les biens des religieux sont autrement importants, car ils comportent des biens fonds, meubles et immeubles.

Il y a d'abord ce qui reste de l'antique Moustier Saint-Sauveur et en particulier la pauvre église Saint-Sauveur, frappée d'interdit. Le prieur commendataire, M Pierre Paul de La Bachellerie de la Chèze, dans un élan de générosité toute relative, a comme on l'a déjà vu, fait don pur et simple à la municipalité de cette église, le 8 juillet 1792. Mais dès le 29 mars 1790, il avait donné procuration à Grolhier, patricien, pour faire déclaration de ses revenus à Nontron. Déclaration détaillée par M de Laugardière (13) ; tous ses biens furent vendus en 1792. Le même auteur donne également le détail des biens du couvent des Cordeliers, inventoriés le 25 février 1790 (et non, le 25

décembre) (14). Une partie de ces biens fut vendue au profit de la Nation. Quant au couvent lui-même, avant même que les religieux l'eussent quitté, il était déjà l'objet de dégradations : le supérieur Lavalette, s'en plaint en décembre 1790. Les religieux dispersés, le couvent devint le local du district, du Tribunal, du Bureau de Paix, de la prison et du Corps municipal. Les nouvelles autorités avaient vraiment besoin des biens de ces pauvres Cordeliers pour s'installer ! Installation qui ne dut pas se faire sans problèmes, car en février 1791, nous voyons s'affronter les commissaires du département et ceux de la municipalité, car les uns et les autres veulent également 'vérifier les objets du couvent'.

Enfin, signalons pour terminer les biens des religieuses du couvent Sainte-Claire. L'état du personnel et des biens de ce couvent sont donnés en détails, toujours par M de Laugardière (15). Il est donc inutile de les redire ici, d'autant que ce livre de base de cet auteur ( Monographie de la ville de Nontron) pour connaître l'histoire de Nontron et de son canton, au moins jusqu'à la Révolution, est dans toutes les librairies nontronnaises. Disons simplement qu'après l'expulsion des religieuses, en septembre 1792, tous leurs biens furent vendus le 12 novembre suivant, au profit de la Nation.

Voilà quelques évènements de la Révolution à Nontron. Ils ne sont guère favorables à l'Eglise, pas plus qu'ils ne semblent faire grand honneur aux autorités qui, à Paris plus qu'à Nontron sans doute, les ont suscités. Mais tels qu'ils sont, ils constituent une page de cette histoire religieuse de notre petit pays qui passe alors d'un Ancien à un Nouveau Régime.

Robert Bouet.



## Notes

1) Ce 1<sup>er</sup> Registre de délibérations mentionne abusivement sur ½ de sa couverture, comme dates extrêmes '1789 - 1812', car il est interrompu après le 12 Brumaire an IV jusqu'au 30 Prairial an VIII. Cette lacune correspond en gros, au remplacement des municipalités de communes par celles de cantons créées par la Constitution de l'an III ; elle peut être en partie comblée par le Registre des délibérations du canton de Nontron, conservé aux Archives départementales de la Dordogne (11 L 353 - 6 Messidor an V au 9 prairial an VIII). De plus le Registre ne se termine pas en 1812 mais en Thermidor an VIII, qui correspond à Août 1800.

Toutes les citations ne comportant pas de références précises sont tirées de ce 1<sup>er</sup> Registre de délibérations de la municipalité de Nontron.

2) Arch. Dép. Dordogne. 6 C 10. Voir aussi Ampoulange « Le clergé et la convocation aux Etats généraux de 1789 en Périgord » (1912) page 118 : « Nontron se montre ennemi du Concordat de 1516 ente François 1<sup>er</sup> et le pape Léon X qui consacre implicitement le pouvoir du pape, il demande un retour à la Pragmatique Sanction de Charles VII en 1438, c'est-à-dire à la subordination du pape à des Conciles généraux périodiques, à la libre élection des évêques par les Chapitres, au versement à l'Etat des divers droits et impôts levés par Rome. En un mot, Nontron, dans son cahier de doléances, demande la soumission de la Papauté à l'Eglise universelle et la création d'un clergé français, complément indépendant de la curie romaine. »

## Archives départementales de la Dordogne :

- |             |              |
|-------------|--------------|
| 3) 11 L 353 | 8) 11 L 355  |
| 4) 35 L 5   | 9) 7 L 88    |
| 5) 11 L 353 | 10) 7 L 89   |
| 6) 11 L 355 | 11) 11 L 355 |
| 7) 7 L 88   |              |

## Ribaud de Laugardière « Monographie de la ville et du canton de Nontron » (1888)

- 12) p. 106 à 109
- 13) p. 129 à 131
- 14) p. 166 à 169
- 15) p. 180 à 182.

## SOMMAIRES DES CHRONIQUES NONTRONNAISES.

**NUMÉRO -1 (A Saint-Martin le Pin au XVIIIe siècle) – 1981**

- Fiche technique - Quelques précisions sur la monnaie et les mesures - Saint-Martin sur la carte de Belleyme
- Chapitre 1 : Vivre et mourir à Saint-Martin au XVIIIe siècle
- Chapitre 2 : L'économie du village
- Chapitre 3 : Les cadres de la vie paroissiale
- Chapitre 4 : La société villageoise, la pyramide sociale
- Chapitre 5 : Solidarité et tension au village. *Guy Mandon*

**NUMÉRO 0 (biographies et bibliographies) Ecrivains et Terre Natale**

- Joseph Nadaud - François Chabaneau - Camille Chabaneau - Les Verneilh-Puyriseau
- Joseph de Verneilh-Puyriseau - Félix de Verneilh-Puyriseau - Jules de Verneilh-Puyriseau
- Alcide Dusolier - Antonin Debidour - Ribault de Laugardière et G. de Monneron
- Georges Rocal - Fernand Dupuy - Michèle Brunet - Madeleine Ducourtieux
- Paulette Ménager - Paul Thibaud - Félicie Brouillet - Pierre Barrière
- Claude Barrière - Léonard Pomeyrol.

**NUMÉRO 1 – 1981**

- Du haut du clocher de Nontron : *Robert Bouet*
- Monnaies dans la région de Nontron sous Richard Cœur de Lion (1169-1199) : *Gérard Chaperon*
- Forge-Neuve et Montalembert : *Jean Maudet*
- La Nontronite : *Suzanne Battut*
- La montée à Paris d'un jeune Nontronnais, Antonin Debidour : *François Debidour*
- Les gisants de Javerlhac : *Marcel Belly*
- Registres paroissiaux de Teyjat (1754-1792) : *Robert Bouet*

**NUMÉRO 2 – 1981**

- Les Moulins du Bandiat : Travail collectif
- Au temps du subdélégué Duboffrand : *Robert Bouet*
- Le château de Piégut : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Notes sur la Cure de Nontron et ses curés du XVIe au XVIIIe siècle : *Robert Bouet*
- Les Bernardières : *Jean Perrard*
- Poésies intimes de Camille Chabaneau : *Hélène Clavaud*
- Autour d'une prescription médicale à Javerlhac en 1680 : *Odette Plazer*

**NUMÉRO 3 – 1982**

- Les métiers de Nontron : *Madeleine Thibaud*
- Les châteaux de Nontron : *Suzanne Battut*
- Les Carnot : *Paulette Bourdiol*
- La poste à Nontron : *Gérard Chaperon*
- L'église de Nontron pendant la Révolution française : *Robert Bouet*

**NUMÉRO 4 – 1983**

- La vie municipale à Javerlhac de 1837 à 1891 : *Marthe Bontemps et Charlotte Martial*
- Quelques coutumes dévotieuses et pratiques superstitieuses dans le Nontronnais : *Odette Plazer*
- La direction de l'Hôpital de Nontron de 1802 à 1952 : *Robert Bouet*
- Nontron et le pouvoir politique de 1789 à 1815 : *Irène Massevy*
- Routes et chemins en Nontronnais : *Madeleine Thibaud*

**NUMÉRO 5 – 1984**

- Les guérisseurs, leurs remèdes, les Saints guérisseurs : *Joseph Doucet*
- Petite étude historique sur la ligne du chemin de fer du Quéroy à Nontron : *François Reix*
- Les chemins de fer en Nontronnais, les projets non réalisés, Nontron-Périgueux et Nontron Chabannais : *François Reix*
- La carrière administrative de Jean-Baptiste-Joseph Verneilh Puyriseau (1756-1839) : *Roland Drago*
- La Renaudie : *Docteur Georges Durieux*
- Disparition des ruines du château-fort de Nontron : *Suzanne Battut*
- La caisse d'épargne de Nontron : *Denise Lafarge*

**NUMÉRO 6 – 1985**

- Connaissance d'Henri Delage : *Jean Delage*
- Piégut : ses marchés, son tramway : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Sur les traces de Burgou : *Paul Thibaud*

- Les dix dernières années de Du Guesclin : *Jean Perrard*
- Règlement de police municipale de Nontron du 20 décembre 1850 au 30 novembre 1889 : *Hélène Clavaud*
- Un lustre de Notre-Dame de Nontron : *Suzanne Battut*
- La vie rurale en Périgord Vert dans la première moitié du XXe siècle : *Fernand Dupuis*

**NUMÉRO 7 – 1986**

- Historique du GRHIN. Sa centième : *Hélène Clavaud*
- Délibération du Conseil Municipal de la commune d'Etouars (sollicite érection en succursale) : *Louis Le Cam*
- Hôpital de Nontron. Legs et aliénations : *Hélène Clavaud*
- Saint-Pardoux-La-Rivière des origines à 1300 : *René Agard-Lafond*
- Des fontaines miraculeuses – Les bonnes fontaines : *Joseph Doucet*
- L'Hôtel de ville de Nontron : *Irène Massevy*
- En Nontronnais au temps des Etats-Généraux (1788-1789) : *Robert Bouet*

**NUMÉRO 8 – 1987**

- La Baronnie de Nontron dans la mouvance de Bretagne (1275-1464) : *Suzanne Battut*
- Deux parlementaires nontronnais, Thomas et Alcide Dusolier : *Henri Laforest*
- Richard Cœur de Lion en Limousin : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Procès à cadavre du curé de Nontron, Jean-Baptiste Turçat, en 1759 : *Robert Bouet*

**NUMÉRO 9 – 1987**

- L'affaire de Vaucocour ou le soulèvement d'Abjat en 1640 : *Robert Fayemendy*
- La fabrication de canons de marine dans les forges du Nontronnais : *Pierre Blanc*
- « Le pain noir » Nontron, 7 avril 1817 : *Irène Massevy*
- Léonard Pomeyrol, directeur d'école et écrivain occitan : *Marcel Belly*

**NUMÉRO 10 – SPÉCIAL BICENTENAIRE – 1989**

- Le district de Nontron : 1789 – 1790 – 1791 – 1792 : *Robert Fayemendy*
- Sacrilège à Teyjat : *Marcel Belly*
- Deux curés en révolution : *Robert Bouet*
- État civil de la commune de Nontron, décennie 1793-1802 : *Louis Le Cam*
- Tribulations du curé Dubut de Front-sur-Dronne pendant la Révolution : *Docteur Georges Durieux*
- Les fêtes révolutionnaires à Nontron : *Irène Massevy*
- « Souvenir de 75 ans... » Verneilh Puyraseau : *Jean Bardoulat*

**NUMÉRO 11 – 1990**

- L'abbaye de Peyrouse : *Joseph Doucet*
- Premier collège de Nontron : *Hélène Clavaud*
- Les vicissitudes du langage : *Paul Thibaud*
- La vie quotidienne à Nontron au début du XIXe siècle : *Irène Massevy*

**NUMÉRO 12 – 1991**

- Notes d'histoire sur la forge de Rudeau ou des Bernardières : *Madeleine Hériard*
- Histoire vécue d'une jeune fille sous la Terreur : *Jacqueline Carens*
- Mémoires d'émigration d'un gentilhomme périgordin, Antoine Faurichon de la Bardonnie (1791-1797) : *Jacqueline Carens*
- Extrait du rapport sur les gisements de plomb argentifère : *P. Termier*
- Les petits moulins de Saint-Estèphe : *Madeleine Thibaud*

**NUMÉRO 13 – 1997**

- Le conventionnel Jean Allafort et ses enfants : *Marthe Bontemps*
- Un aristocrate périgordin dans la Révolution française, le citoyen Chapelle-Jumilhac : *Pierre Ortega*
- Un Périgordin de Nontron : Le comte de Saint-Aulaire, *François Debidour*
- Un prêtre philanthrope, Pierre Védey : *Irène Massevy*
- L'agronomie forestière de Justin Amédée de la Garde : *Armand Affagard*
- Abbé Julien – Georges Rocal : *Paul Delavallade*

**NUMÉRO 14 – 1998**

- Le drame de Montcigoux : *Jean Bardoulat*
- Prisonniers de guerre et déserteurs pendant la Révolution : *Docteur Michel Duverger*
- L'octroi à Nontron au cours du XIXe siècle : *Odette Plazer*
- L'hospice de Nontron, les enfants trouvés : *Irène Massevy*

**NUMÉRO 15 – 1999**

- La Révolution de 1848 et la seconde République. Vie quotidienne et municipale à Nontron : *Louis Le Cam*
- Un rite politique oublié : la fête de l'Empereur en Nontronnais au second Empire : *Georges Marbeck*
- L'hospice de Nontron, les indigents : *Irène Massevy*
- Le crime du Bandiat : *Hervé Lapouge*

**NUMÉRO 16 – 2000**

- Pour un centenaire, le chanoine Lavergne, archiprêtre de Nontron : *Père Pommarède*
- Aux armes Citoyens de Javerlhac ! : *Odette Plazer*
- Thomas-Robert Bugeaud (1784-1849) « Ense et Aratro »-« Par l'épée et la charrue » : *Pierre Ortega*
- Lucien-Jacques Janet de Lasfond (1819-1893), Louvetier, Maire et pamphlétaire : *A. Ribadeau Dumas*
- L'état civil dans la société du Haut-Périgord et du Bas-Limousin aux XVIIIe et XIXe, *Robert Fayemendy*
- Cent ans de murs peints publicitaires en Nontronnais : *Alain Poinet*

**NUMÉRO 17 – 2001**

- La Cella de Badeix dans l'ordre de Grandmont : *Marie-Thérèse Mousnier*
- La fuite de Louis XVI – Réactions en Dordogne : *François Reix*
- François Chabaneau, un savant périgordin oublié (1754-1842) : *Abbé Robert Bouet*
- L'hospice de Nontron reçoit les militaires (1802-1835) : *Irène Massevy*
- De la naissance de l'assurance à l'incendie du château de Nontron : *Alain Poinet*
- Javerlhac au temps de la séparation de l'Église et de L'État (1880-1910) : *Odette Plazer*

**NUMÉRO 18 – 2002**

- Le nom de Nontron dans la littérature : *Jean-Bernard Besse*
- Nos prieurés de l'ordre de Grandmont : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Alcide Dusolier (1836-1918) : *Robert Fayemendy*
- Antonin Debidour (1847-1917) : *Jeanine Valade*
- Léon Sireyjol (1861-1942) : *Jean-Serge Eloi*
- En Périgord-Vert, quelques Maires des moins notables aux notables : *Daniel Lacombe*

**NUMÉRO 19 – SPÉCIAL 25 ANS DU GRHIN – 2003**

- Un pionnier de l'aviation, méconnu, le baron Charles de Verneilh-Puyraseau : *Jean Bardoulat*
- Alcide Dusolier, homme politique : *Robert Fayemendy*
- Un brin d'histoire et d'éducation civique à l'aube du 3<sup>ème</sup> millénaire : *Pierre Guillout*
- Histoire du Lycée-Collège Alcide Dusolier de Nontron : *Louis Le Cam*
- Grandmont, un Ordre qui connut quelques désordres : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Apothicaires et leurs remèdes en Nontronnais : *Odette Plazer*
- Le monument aux morts de Saint-Pardoux. Aperçus de la Grande Guerre : *François Reix*

**NUMÉRO 20 – 2004**

- Réfractaires, émigrés et biens nationaux en Javerlhacois ( 1789-1794) : *Odette Plazer*
- Les guerres de Religion en Nord-Périgord : *Anne-Marie Cocula*
- Rochers de légende du chaos granitique de Piégut-Pluviers. Communes d'Augignac et de Saint-Estèphe : *Bernadette Dumas-Oklé*
- Grandmont dans la tourmente. Les chocs de la civilisation occidentale du 14<sup>ème</sup> au 17<sup>ème</sup>. : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Les Périgordins dans les Brigades Internationales. : *Jean-Jacques Gillot*
- Étude sur le chemin de fer en Dordogne : *Daniel Lacombe*
- Réfractaires, émigrés et biens nationaux (1789-1794) deuxième partie : *Odette Plazer*

**NUMERO 21 – 2005**

- La Chapelle (St) Robert et Forgeneuve pendant la Révolution ; les ateliers de salpêtre : *Odette Plazer*
- Aspects de la vie rurale en Nord Périgord, souvenirs d'un médecin de campagne de Thiviers : *Dr. Claude Hautefeuille*
- Saint-Angel et le domaine de La Pouyade ; *Marie-Thérèse Mousnier*
- Noblesse aujourd'hui, dans son contexte historique : *Henri Malga*
- L'héraldique ; explications des règles élémentaires de quelques blasons du Périgord : *Henri Malga*
- 1- Badeix et la Réforme du 17<sup>e</sup> siècle.      2- Destruction de l'Ordre de Grandmont : *Marie-Thérèse Mousnier*

**NUMERO 21 Bis (supplément spécial Mme Battut) 2005**

- Manuscrit sur les châteaux de Nontron et leurs seigneurs
- Pièces annexes
- Histoire d'un lustre de l'église de Nontron
- La Nontronite.

**NUMERO 22 – 2006**

- Histoires d'encriers : *Jean Bardoulat*
- Instruments de musique ancienne : *Michel Dollé*
- Les origines de la cavalerie française : *Henri Malga*
- Heurs et malheurs de la Royale. L'Hermione : *Dr Claude Varlet*
- Les relations entre la France et les Pays-Bas pendant les Temps Modernes : *Gérard Van Der Most*.

**NUMÉRO 22 bis – 2006**

- Guerres et insurrections de la misère : *Marie-Thérèse Mousnier*

**NUMÉRO 23 – 2007**

- Villebois-Mareuil, le La Fayette de l'Afrique du Sud : *Henri Malga*
- L'eau et les hommes : *Bernadette Dumas-Oklé*
- La lumière de Chartres dans les ténèbres périgordines : *Thierry Baritaud*
- Le général d'Empire Fournier-Sarlovèze, comte de Louis XVIII, 1775-1827 : *Henri Malga*
- Véritable et tragique histoire du château de LHERM : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Réception d'un hôte de marque au XVIIIe siècle : *Jean-Marie Bouzy*

**NUMÉRO 24 – 2008**

- L'abbaye de Ligeux, pensionnat pour jeunes filles nées : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Albert de Calvimont, préfet et homme de lettres : *Philippe Lalanne de Jonquel*
- Jean de Bretagne, vicomte de Limoges : *Francis Gérard*

**NUMÉRO 25 – 2009**

- Armand-Emmanuel de Richelieu (1766-1822) : *Geneviève Moreau*
- Madame Grand, Madame de Talleyrand-Périgord, Princesse de Bénévent : *Jean-Marie Bouzy*
- George Sand (1804-1876) : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Les débuts de la carte postale : *Jean-Pierre Rudeaux*
- Aucors, histoire du château et de ses seigneurs (1100-2000) : *Claude-Henri Piraud*
- Hautefaye 1870 : *Georges Marbeck*
- Des pigeonniers seigneuriaux : *Francis Gérard*

**NUMÉRO 26 – 2010**

- Notre voyage à La Tour-Blanche : *Gabriel Duverneuil, Francis Gérard*
- La prison militaire de Nontron en 1944 : *Jean-Jacques Gillot*
- Lussas et Nontronneau : *Abbé Robert Bouet*
- Fontaines, ses prieurés, son château : *Michel Vergnaud*
- La Vicomté de Turenne : *Marie-Thérèse Mousnier, Gérard Francis, Henri Malga*
- La Guyenne : le tremplin politique d'Henri III de Navarre, le futur Henri IV : *Anne-Marie Cocula, Marie Pauthier*
- Le camp américain de la Forêt de La Braconne : *Colonel Jean Delahaye*

**NUMÉRO 27 – 2011**

- Notre voyage en Charente : *Francis Gérard*
- Les écrivains du Piégutais : *Jean Bardoulat*
- Le canton de Jumilhac-le-Grand : *Jean-Pierre Rudeaux*
- Jean Guy Antoine Devard : *Hervé Lapouge*
- Notre voyage vers les Bastides : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Nontron en cartes, plans, gravures... : *François Reix*
- L'Aquitaine : *Marie-Thérèse Mousnier*

**NUMÉRO 28 – 2012**

- Des dessins du baron de Verneilh-Puyraseau : *Francis Gérard*
- Michèle Brunet - de la place du Canton à Lecture pour tous : *Hervé Lapouge*
- Notre voyage en Charente : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Le vin de Rossignol et des environs : *Michel Vergnaud*
- Teyjat - présence du passé : *Jean-Marc Warembourg*
- La Vierge dorée de l'église de Bussière-Badil : *Marie Pauthier*

**NUMÉRO 28 bis - Tome 1 – 2012**

- Œuvres de Jules de **Verneilh** ; les publications dans le Bulletin de la SHAP : *F. Gérard*

**NUMÉRO 28 bis - Tome 2 – 2012**

- Œuvres de Jules de **Verneilh** ; les autres publications : *F. Gérard*

**NUMÉRO 28 bis - Tome 3 – 2012**

- Œuvres de Jules de **Verneilh** ; Florilège : *F. Gérard*

**NUMÉRO 29 – 2013**

- La route de la poste royale, la « diagonale d'Aquitaine ». *Gabriel Duverneuil*  
- Bourdeilles X<sup>IV</sup>e siècle. Huit années de présence anglaise. *Bernard Angeli*  
- Petit Patrimoine. Patrimoine oublié... *Marie Pauthier*  
- Notre Voyage dans le Brantômois. *Jean-Pierre Rudeaux*

**NUMÉRO 29 bis - 2013**

- Naissance des associations à Nontron : *Dominique Poupeau*

**NUMÉRO 30 - 2014**

- A propos des fouilles archéologiques. *Gabriel Duverneuil - Francis Gérard*  
- Le voyage touristique de Raymond Poincaré en Dordogne. *Jean-Pierre Rudeaux*  
- La vie quotidienne au Moyen Âge. *Sonia Breux-Pouxviel*  
- Les tailleries de meules de Saint-Crépin-de-Richemont. *Maurice Cestac*  
- Construction du chemin de fer de Nontron à Thiviers. *François Reix*

**NUMÉRO 30 bis - 2014**

- Un siècle au service de l'herbe à Nicot : *Jean Bardoulat*

**NUMÉROS SPÉCIAUX 1, 2, 3, 4, 5, 6 : chanoine **Brugière****

- **1** : Le canton de Nontron ;  
- **2** : Le canton de Mareuil ;  
- **3** : Le canton de Bussière-Badil ;  
- **4** : Le canton de Verteillac ;  
- **5** : Le canton de Champagnac.  
- **6** : Le canton de Saint-Pardoux-la-Rivière

**NUMÉRO 31 - 2015**

- Destins de femmes en Périgord Vert : *Francis Gérard*  
- Les mottes castrales : *Jacques Jarry, Francis Gérard*  
- Les quatre dynasties des seigneurs de Varaignes : *Jean-Marc Warembourg*  
- L'histoire de l'orgue de Marin Carouge : *Henri Aristizabal*  
- Jean Lapeyre Mensignac : *Collectif*

**NUMÉRO 31 bis - 2015**

- L'Ancienne industrie du fer en Nontronnais (XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles.) : *Madame Clavaud*  
- Forge-Neuve et Montalembert : *Jean Maudet*  
- Notes d'histoire sur la forge de Rudeau ou des Bernardières : *Madeleine Hériard*  
- La fabrication des canons de Marine dans les forges du Nontronnais. *Pierre Blanc*  
- Blanchard de Sainte-Catherine, maître de forge à la Chapelle-Saint-Robert. *Jean Maudet*

**NUMÉRO 31 ter - 2016**

- Les Associations à Nontron de 1900 à la 2<sup>ème</sup> guerre mondiale : *Dominique Poupeau*

**NUMÉRO 32 - 2016**

- L'architecte Catoire, ses mystères, son œuvre. *Nelly Buisson*  
- La poste en Nontronnais des origines à 1900, à travers les marques postales. *Josette Chaperon-Gay*  
- Le Moyen Âge à table. *Sonia Breux-Pouxviel*  
- Histoire du « Claud » à Saint-Martial-de-Valette (1581-2016). *Marie-José Baglione*  
- L'agriculture en Dordogne pendant la première guerre mondiale. *Jean-Pierre Rudeaux*

**NUMÉRO 32 bis - 2017**

- Hommage à Louis Le Cam.

**NUMÉRO 33 - 2017**

- Histoire du soldat Laugerie, parcours militaire d'un enfant du Nontronnais. *Josette Chaperon-Gay*  
- Le cinéaste Louis Delluc (1890-1924) - Homme de lettres oublié. *Gilles Delluc*

- Deux crimes en Nontronnais (1812-1826). La justice en ce temps-là. *François Reix*
- Le costume au Moyen Âge. *Sonia Breux-Pouxviel*
- Les églises à coupoles. *Serge Larüë de Charlus*

**Commande d'anciennes Chroniques :** Commande des numéros :

N <sup>os</sup> -1 à 16	10 €	X .....	=	€
N <sup>os</sup> 17 à 34	15 €	X .....	=	€
N <sup>os</sup> spéciaux, Brugière	20 €	X .....	=	€
N <sup>os</sup> bis	15 €	X .....	=	€
N <sup>os</sup> 28 bis t1 t2 t3	25 €	X .....	=	€
N <sup>os</sup> 29 bis et 31 ter	10 €	X .....	=	€
N° 30 bis	6 €	X .....	=	€
Frais postaux pour envoi des Chroniques (5 €) ....				= €
				€
Total : .....				€

Date :

Signature :

Chèque de règlement à l'ordre du GRHIN

Commande à envoyer à      GÉRARD Francis  
 Bernardières  
 24340 CHAMPEAUX  
 frgerard24@orange.fr

NB : les Chroniques ordinaires (n° -1 à 34) sont disponibles en mode PDF.

- gratuitement pour les membres du GRHIN

- au prix de 5 € l'exemplaire pour les non adhérents.

Les demander à l'adresse ci-dessus.

**Bulletin d'adhésion au GRHIN**

Mme, M., Mlle, M. et Mme

prénom :

Adresse :

Désirez-vous

Recevoir le CR mensuel par Mail ; adresse Mail :

Recevoir le CR mensuel par courrier papier à votre adresse.

Cotisation simple : (35 €)

Cotisation en coupè : (40 €)<sup>1</sup>

Coupon à accompagner d'un chèque libellé à l'ordre du GRHIN , à l'adresse suivante :

Dominique Poupeau  
 Le Puy de Fleury  
 24300 NONTRON

1 - ne donnant droit qu'à un seul exemplaire des Chroniques de l'année.